

RAPPORT FINANCIER 2018



6 Répartition	
Sanastera	8
Répartition France	9
Répartition Allemagne	11
Répartition Belgique	12

13 Sophese

14 Soins à la personne

Oxypharm	16
Vitaléa médical	18

20 Solutions à l'officine

Isipharm	22
Eurolease	24
Le réseau « Les Pharmaciens Associés »	25
Le Réseau Santalis	27
CERP Rouen Formation	28

30 Solutions à l'industrie

Eurodep	32
Eurodep Pharma	34
Première Ligne	35
La Centrale des Pharmaciens	36

38 Rapport d'activité

Exercice 2018	40
Modification de présentation et de méthode d'évaluation	42
Événements post-clôture	42
Gestion des risques	42
Activités en matière de recherche et de développement	43
Information sur les délais de paiement	46
Informations portant sur les titres de la société	47
Prises de participations significatives et prises de contrôle	48
Charges non fiscalement déductibles	48
Modification du Règlement Intérieur	48
Informations sociales	49

50 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Modalités d'exercice de la Direction Générale	52
Mandats exercés	53
Gouvernance de la coopérative	56
Informations relatives à l'activité du Conseil d'administration en 2018	57

58 Révision Coopérative

60 Déclaration de Performance Extra-Financière



Assemblée générale

du 7 juin 2019

Ordre du jour	66
Projet de résolutions	67



Comptes consolidés

Bilan consolidé au 31.12.2018	72
Compte de résultat consolidé au 31.12.2018	74
Annexe aux comptes consolidés	75
Rapport des Commissaires aux Comptes	94



Comptes sociaux

Bilan au 31.12.2018	98
Compte de résultat au 31.12.2018	100
Annexe aux comptes annuels	101
Rapport des Commissaires aux Comptes	110
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	112





RAPPORT DE GESTION



RAPPORT
DE GESTION

RÉPARTITION

Maîtriser l'approvisionnement
de son officine

Face à un nombre croissant de fournisseurs et de sollicitations, le pharmacien doit gagner du temps tout en préservant sa rentabilité.

Le groupe Sanastera S.p.A., composé essentiellement des activités française, allemande et belge de répartition pharmaceutique ainsi que de trois filiales du Pôle Solutions à l'officine (CERP Rouen Formation SAS en France, LPA Santalis et H & T en Belgique), réalise au 31 décembre 2018 un chiffre d'affaires de 8 673 M€ en augmentation de + 4,5% par rapport à l'exercice précédent et un résultat net de 37,1 M€ contre 35,0 M€ en 2017 (+ 6,0%).

Le chiffre d'affaires réalisé par ce groupe en 2018 a bénéficié d'une hausse de + 3,5% en Allemagne, + 4,7% en France et + 15,4% en Belgique.

La rentabilité d'exploitation passe de 51,6 à 53,4 M€ soit une augmentation de + 1,8 M€. Cela s'explique principalement par une amélioration de la rentabilité d'exploitation en Allemagne (+ 5,7 M€), en Belgique (+ 0,5 M€) et une baisse sur la France (- 4,5 M€).

La contribution de chaque pays au compte de résultat consolidé est la suivante :

En M€	France	Allemagne	Belgique	Italie	Total 31.12.2018	Total 31.12.2017
Chiffre d'affaires net	3 693,0	4 634,7	345,0	-	8 672,7	8 302,1
Résultat d'exploitation	22,3	30,3	1,1	(0,3)	53,4	51,6
Résultat financier	2,8	(2,4)	(0,2)	-	0,2	0,5
Impôts	(7,0)	(9,0)	(0,2)	(0,3)	(16,5)	(17,1)
Résultat net	18,1	18,9	0,7	(0,6)	37,1	35,0

Les comptes consolidés du groupe Sanastera sont établis en normes IFRS (International Financial Reporting standards).

La variation des capitaux propres du groupe en IFRS (en M€) est la suivante :

	31.12.2018	31.12.2017
Capitaux propres à l'ouverture	578,6	560,6
Résultat de l'exercice	37,1	35,0
Distribution de dividendes	(19,4)	(19,4)
Autres variations	3,7	2,4
Capitaux propres à la clôture	600,0	578,6

Le groupe affiche une variation nette positive de ses capitaux propres sur l'exercice 2018 (+ 21,4 M€). ■

CHIFFRES CLES

8,7 Md€ Chiffre d'affaires

+37,1 M€ Résultat net

Expertise et proximité

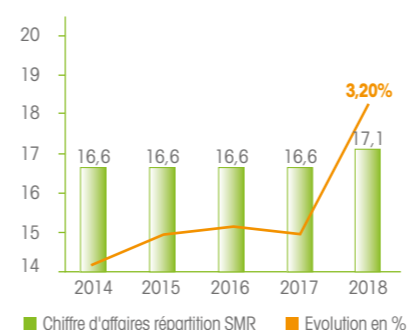
CERP Rouen se définit comme un grossiste-répartiteur de proximité. Ses 32 agences sont le garant d'une liberté de prescription et de délivrance. Un choix qui permet au pharmacien d'officine de conserver un rôle incontournable dans la distribution du médicament.

L'année 2018 se caractérise par la sortie de réserve hospitalière de plusieurs spécialités médicales. Ces produits chers permettent au marché français de renouer avec la croissance en termes de chiffre d'affaires mais ont une incidence très négative sur la marge, ces produits ayant une marge réglementée plafonnée. Parallèlement, les grossistes-répartiteurs continuent à subir les mesures gouvernementales contraignantes visant à réduire le déficit de la Sécurité Sociale et les mesures fortes pour atteindre la stabilité des dépenses de remboursement de médicaments entamées depuis plusieurs années se poursuivent : baisses de prix, déremboursements, promotion des génériques, ... L'ensemble de ces mesures a une incidence directe sur la rémunération des grossistes-répartiteurs alors même que les contraintes liées à l'exercice de leur mission de service public sont de plus en plus fortes.

Le marché (source CSRP)

Pour la première fois depuis 2011 le marché français de la répartition est en hausse sur 2018 à + 3,20%. Le chiffre d'affaires des Spécialités Médicales Remboursables (SMR) en Prix Grossiste Hors Taxe (PGHT) s'élève donc à 17,1 Md€ après 4 années consécutives à 16,6 Md€.

**Chiffre d'affaires en milliards d'euros (PGHT)
Évolution du chiffre d'affaires en %**

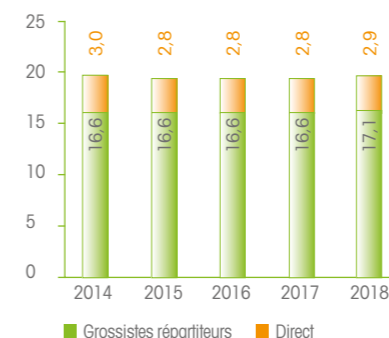


Structure du chiffre d'affaires (source CSRP)

En 2018, le chiffre d'affaires des ventes de médicaments en France est en hausse de 2,98% soit 20 Md€ (PGHT) comparé à 19,4 Md€ en 2017.

La répartition du chiffre d'affaires entre les grossistes-répartiteurs et les ventes directes est récapitulée dans le tableau ci-dessous. La part des ventes directes représente 14,4% du chiffre d'affaires de SMR en PGHT en 2018 contre 14,6% en 2017. Le chiffre d'affaires des génériques a augmenté de 1,29% sur 2018 et représente 19,6% des ventes de SMR soit une légère baisse par rapport à 2017 puisque la part du générique s'élevait à 19,3% en valeur. Les génériques ont été vendus en direct à 21% en 2018 contre 23,5% en 2017 et par les grossistes-répartiteurs à hauteur de 79% comparé à 76,5% l'an passé. Cette évolution de la ventilation de la distribution du générique, confirme cette année encore le transfert progressif des flux de génériques du direct vers la répartition. La part des ventes directes en France reste néanmoins très importante comparée aux autres pays Européens.

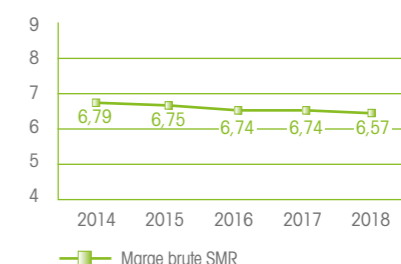
Répartition du chiffre d'affaires en milliards d'euros (PGHT)



Evolution de la marge des SMR (source CSRP)

La marge moyenne des grossistes-répartiteurs sur les SMR est en baisse significative sur 2018 à 6,57%. Il s'agit d'une marge brute qui ne prend pas en compte la taxe ACOSS (1,14% en moyenne sur 2018) ni les remises commerciales et financières accordées aux clients. ■■■

Marge brute SMR



■■■ CERP Rouen SAS

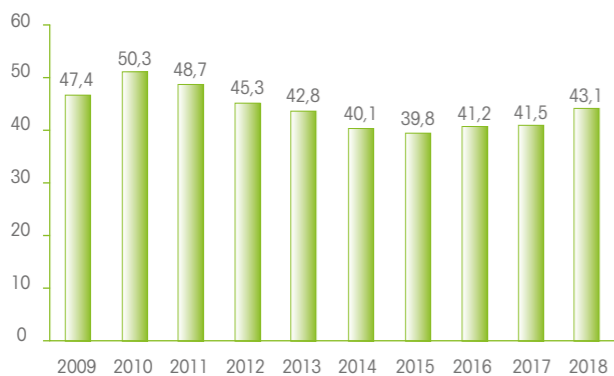
Le chiffre d'affaires brut répartition en France enregistre sur l'exercice 2018 une hausse de 5,02% pour atteindre 3 686 526 K€. Compte tenu de l'activité export et du chiffre d'affaires divers, le chiffre d'affaires brut total de la société enregistre une hausse de 4,79% entre 2017 et 2018 et s'élève à 3 779 105 K€.

Le taux de marge brute répartition, après prise en compte de l'effet positif de l'activité générique, est en baisse de 0,18 point sur 2018.

Les remises commerciales sont en hausse de 4,6 M€.

La contribution sociale versée à l'ACOSS est en hausse de 1,6 M€ sur l'année 2018.

Contribution sociale en millions d'euros



Compte tenu de ces 3 éléments cumulés on constate une baisse du taux de marge nette répartition de 0,21 point qui atteint 4,69%. La marge nette société incluant les autres produits annexes est en baisse sur l'année 2018 comparé à 2017 et s'élève à 5,59%.

Les frais généraux sont en légère hausse à 1,57% du chiffre d'affaires brut contre 1,55% en 2017.

Les charges de personnel sont en hausse de 3,3 M€ et représentent 2,93% du chiffre d'affaires brut comparé à 2,98% en 2017.

L'intéressement et la participation à verser aux salariés au titre de l'exercice s'élèvent globalement à 1,8 M€.

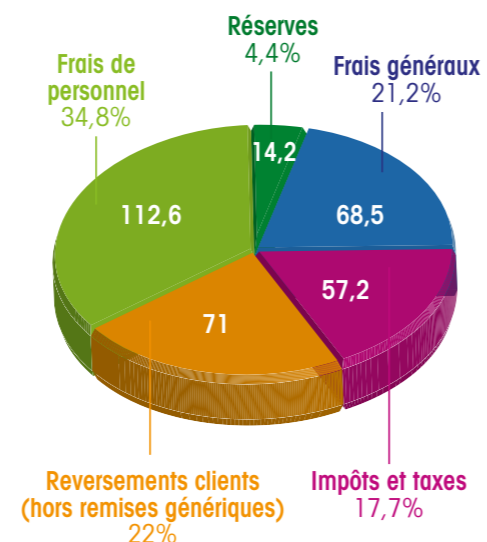
Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat d'exploitation s'établit à 21,1 M€ en baisse de 4,9 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est positif à 2,6 M€ portant ainsi le résultat courant à 23,7 M€.

Le résultat exceptionnel est positif à 1,2 M€.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 19,9 M€ après prise en compte de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 7,6 M€ et du crédit d'impôt compétitivité pour 3,3 M€.

Utilisation de la marge brute : 323,5 M€ en 2018



CHIFFRES CLES

3,8 Md€ Chiffre d'affaires

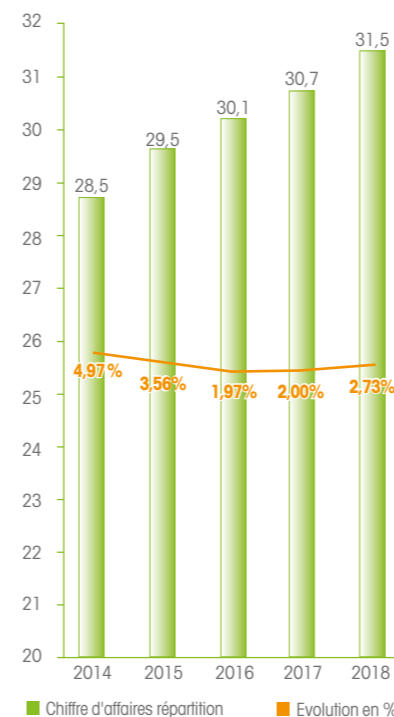
+ 19,9 M€ Résultat net

L'année 2018 est de nouveau caractérisée par une concurrence accrue entre tous les acteurs du marché et un niveau de remises accordées aux pharmaciens très élevé.

Le marché

Compte tenu de l'évolution démographique et de l'innovation constante, le marché pharmaceutique allemand est fondamentalement un marché en croissance, mais les mesures de politique de santé neutralisent cette croissance naturelle. On constate également le développement des circuits de distribution alternatifs, comme la vente directe (entre le fabricant et la pharmacie) ou la vente par correspondance. De ce fait, l'évolution du marché de la répartition pharmaceutique allemand sur l'année 2018, en prix de vente pharmacie, s'élève à + 0,8 Md€ soit une hausse de 2,73%, supérieure à celle de l'an dernier, pour atteindre un total de 31,5 Md€.

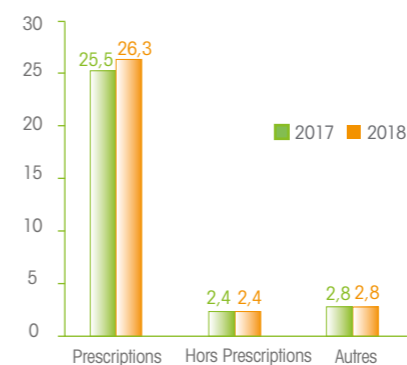
Chiffre d'affaires en milliards d'euros (Prix net pharmacie) Évolution du chiffre d'affaires en %



Cette hausse des ventes est uniquement liée à celle du segment des médicaments de prescription qui représente 83,29% du marché et s'élève à 26,3 Md€ en 2018. Les autres

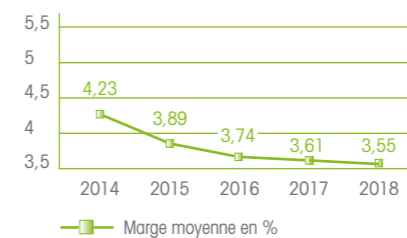
segments que sont les produits OTC et les autres produits sont globalement stables par rapport à 2017.

Structure des ventes en milliards d'euros (Prix net pharmacie)



L'année 2018 est toujours caractérisée par une concurrence accrue entre les acteurs du marché et un niveau de remises accordées aux pharmaciens élevé. Cette année encore la marge moyenne des répartiteurs a poursuivi sa chute en atteignant 3,55%.

Marge moyenne en %



Sanacorp Pharmahandel GmbH : activité 2018

Sur l'exercice 2018, Sanacorp Pharmahandel GmbH a continué à souffrir de la situation concurrentielle du marché et du niveau important des remises accordées aux pharmaciens comme les années précédentes.

Avec un total de 4 635 473 K€ comparé à 4 477 576 K€ en 2017, le chiffre d'affaires net 2018 est en hausse de 3,53%. Cette hausse du chiffre d'affaires est supérieure à l'évolution du marché (+ 2,73%).

Compte tenu de la hausse des remises accordées aux pharmaciens dans un contexte toujours très concurrentiel, la marge brute s'est élevée à 4,54 % sur 2018 contre 4,64 % en 2017 soit une baisse de 0,10 point. Après prise en compte des autres produits d'exploitation comprenant un produit exceptionnel de 3,6 M€, le revenu opérationnel de la société est passé de 242 060 K€ en 2017 à 248 249 K€ soit une hausse de 2,56 %.

Les charges de personnel sont passées de 117 321 K€ en 2017 à 118 979 K€ en 2018 soit une hausse de 1,41%. Les autres charges d'exploitation sont stables à 93 800 K€, les coûts supplémentaires de location liés à l'ouverture d'une nouvelle agence à Hürth étant compensés par la baisse des coûts de leasing des installations et équipements. Les dotations aux amortissements et dépréciations sont en baisse de 0,3 M€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation s'élève fin 2018 à 27,3 M€ en hausse de 4,8 M€ par rapport à 2017.

Après prise en compte du résultat financier quasi stable à 4,5 M€ et de l'impôt en hausse de 3,5 M€ compte tenu de l'amélioration du résultat d'exploitation, le résultat net 2018 s'élève à + 13,5 M€ contre + 12,1 M€ en 2017.

CHIFFRES CLES

4,6 Md€ Chiffre d'affaires

+ 13,5 M€ Résultat net

L'année 2018 a vu le marché belge de la répartition croître de 1%. Sur la même période, le chiffre d'affaires de CERP SA enregistrait une forte croissance de + 16,5%. Sa part de marché augmente significativement, passant de 8,1% à 9,5%.



Les faits marquants de l'exercice

En 2018, CERP SA a réalisé d'importants investissements pour le renforcement des moyens de contrôle de température de ses agences et de ses équipements frigorifiques. L'objectif est de maintenir le niveau de qualité dans le respect de la chaîne du froid lors du stockage des produits thermosensibles. La régulation thermique de l'ensemble des équipements concernés est suivie électroniquement et informatiquement. L'année a été marquée par la disparition d'une société concurrente dont CERP SA a pu racheter le stock. Cet événement explique en partie la forte augmentation des activités et de la part de marché de CERP SA.

L'activité Ordres Labos enregistre une hausse de + 50% par rapport à 2017 amenant ainsi son chiffre d'affaires à 31 M€. Sa contribution au chiffre d'affaires total a été cette année de 8,66%.

En 2018, la marge brute est de 11,17% contre 10,43% en 2017. Cette évolution s'explique notamment par la forte croissance de l'activité Ordres Labos tout au long de l'exercice.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires total de CERP SA est de 359 M€, dont 327 M€ générés par l'activité répartition, en hausse de 16,42% comparé à 2017.

Les frais de personnel augmentent de 9,11% par rapport à 2017 et représentent 9,6 M€.

Les frais généraux s'élèvent à 5,4 M€ en 2018 contre à 4,7 M€ en 2017, subissant ainsi + 16,3% d'augmentation en relation avec la hausse de l'activité.

Le résultat d'exploitation s'élève à 883 K€ en 2018. Le résultat financier s'améliore à - 29 K€ contre - 35 K€ l'exercice précédent. Le résultat net 2018 s'élève à 809 K€ contre 207 K€ en 2017. ■

PERSPECTIVES 2019

CERP SA poursuivra la conduite d'un plan de gestion rigoureux après la forte croissance enregistrée en 2018 avec pour objectif de maintenir son niveau de qualité de service.

L'année verra également la mise en œuvre de moyens supplémentaires pour la sécurisation de l'approvisionnement en médicaments des officines. A l'instar de tous les acteurs de la chaîne du médicament, et dans le respect de la réglementation européenne relative à la sérialisation, CERP SA devra intégrer le suivi des éléments d'identification propre à chaque boîte de médicaments tout au long de son flux logistique. Dans le même temps, CERP SA fera évoluer ses équipements de manière à assurer la traçabilité des lots.

CHIFFRES CLES

359 M€ Chiffre d'affaires

+ 809 K€ Résultat net



La holding, filiale d'Astera, contrôle une des sociétés du pôle « Solutions à l'officine » Isipharm, filiale dédiée à l'informatique officinale, et les sociétés du pôle « Soins à la personne », filiales dédiées au maintien et à l'hospitalisation à domicile, Oxypharm et Vitaléa Médical. Sophesse a clos l'exercice 2018 avec un résultat net social de 1 773 K€.

En ce qui concerne les comptes consolidés, les sociétés que contrôle Sophesse ont participé à son résultat d'exploitation consolidé de la manière suivante :

	2018	2017
Pôle Soins à la personne (Oxypharm et Vitaléa Médical)	4 740 K€	6 113 K€
Pôle Solutions à l'officine (Isipharm)	(872 K€)	(945 K€)
Holding	(51 K€)	(46 K€)
TOTAL	3 817 K€	5 122 K€

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 51 480 K€ (avant affectation). ■



**RAPPORT
DE GESTION**

SOINS À LA PERSONNE

Développer son activité de maintien
à domicile

La prise en charge à domicile des personnes dépendantes représente un fort potentiel de croissance.
Le pharmacien doit devenir l'interlocuteur référent, auprès de sa patientèle, pour le maintien à domicile.

Développer l'activité de maintien à domicile

Oxypharm propose une offre originale et adaptée aux besoins d'aujourd'hui, basée sur la synergie des actions médicotéchniques d'un prestataire et des compétences professionnelles et humaines du pharmacien choisi par le patient.



Les faits marquants de l'exercice

La modification des conditions de prise en charge des sièges coquilles inscrits en LPP et, plus généralement, la politique des pouvoirs publics de maîtrise des dépenses en matière de santé, a eu une incidence conséquente sur l'exercice 2018. Le transfert de l'activité de ce dispositif vers la VHP, une croissance de 7,2% de ses activités de location de dispositifs médicaux et un développement fort des activités médicotéchniques n'en ont compensé l'impact que partiellement. Oxypharm a ainsi vu sa croissance fortement pénalisée.

Oxypharm confirme son positionnement de partenaire du pharmacien d'officine en l'aidant à renforcer son rôle de coordinateur du parcours de soins de ses patients. 2018 a notamment vu le lancement de l'offre Pharma. Relais. En permettant aux pharmaciens de proposer, dans leurs officines, un panel complet de services : audit des besoins d'équipement du domicile, prises en charge médicotéchniques, aide à la mobilité, service d'aide à domicile et téléassistance, Oxypharm contribue au développement de leur activité liée au maintien à domicile.

En 2018, Oxypharm a proposé aux pharmaciens de s'adresser à un nouveau public : celui des futures et jeunes mamans à travers un accompagnement adapté. L'offre Liste de Naissance a été déployée dans le courant de l'année et a permis le développement de l'activité incontinence bébé de façon significative.

Oxypharm maintient son niveau d'engagement dans la transformation numérique des activités de maintien à domicile à l'officine. Fin 2018, 465 pharmacies disposaient d'un site Internet grand public fourni par Oxypharm, confirmant par ailleurs le succès de l'offre Pharmaciens Conseil MAD.

Déployée en 2017, la plateforme logistique de Saint Yrieix a atteint en 2018 son niveau de fonctionnement attendu. La centralisation des flux logistiques engendre des gains sur les tarifs d'achats et permet de défendre un positionnement concurrentiel.

A la fin du premier semestre 2018, Oxypharm a fait évoluer son organisation afin que les remontées clients soient mieux prises en compte, et que la recherche d'améliorations dans la qualité de service soit plus efficace.

Sur l'exercice 2018, les activités médico-techniques portent la croissance d'Oxypharm en enregistrant une nette progression. Plusieurs projets confirment la gestion, en synergie avec les pharmaciens, dans ce domaine. Une prise en charge adaptée des dossiers d'oxygénothérapie de court terme, confiés par l'officine, pour une meilleure

transformation en traitement de long terme, et la mise en œuvre de deux nouveaux services de suivi de l'état de santé des patients à travers des objets connectés : Chimiofficine et Nutric@nnect. Ces solutions numériques permettent aux pharmaciens d'apporter de l'information sur l'état de santé du patient et de la partager avec les autres professionnels de santé. Oxypharm teste actuellement différentes solutions numériques de partage de données de santé des patients pour proposer ce type de service, notamment dans le cadre de constitution de CPTS.

Les chiffres

En 2018, Oxypharm a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 106 M€, pour un résultat net de 4,3 M€.

CHIFFRES CLES

106 M€ Chiffre d'affaires

+ 4,3 M€ Résultat net

PERSPECTIVES 2019

Oxypharm anticipe de nouvelles baisses de tarifs de dispositifs médicaux, notamment les tire-lait, qui pénaliseront sa croissance. Dans ce contexte, différents axes de travail sont envisagés pour limiter cet impact négatif :

- Le développement de ses liens avec les groupements de pharmaciens en coordination avec le groupe Astera.
- La finalisation du processus d'intégration des activités de Vitaléa Médical au sein d'Oxypharm.
- La conduite de l'évolution du système de gestion d'Oxypharm M3 en l'adaptant aux activités spécifiques de Vitaléa Médical et en cherchant une plus grande ergonomie dans son utilisation.
- Dans le domaine médico-technique, l'objectif est de poursuivre le développement des activités autour des pathologies chroniques.
- Oxypharm souhaite également développer et proposer aux pharmaciens un corner MAD, reprenant les principes du concept store, et offrant de la modularité en fonction de la place disponible.

Spécialiste de la distribution des dispositifs médicaux auprès des établissements de santé et des particuliers

Vitaléa Médical, filiale du groupe Astera, offre une gamme complète de dispositifs médicaux et consommables (plus de 20 000 références) et de services pour l'équipement des EHPAD et de leurs résidents, ainsi qu'un savoir-faire de haut niveau dans la prise en charge du handicap.

Les faits marquants de l'exercice

En 2018, Vitaléa Médical a maintenu une démarche d'alignement de son approche commerciale pour la rendre compatible avec l'activité pharmacie d'Oxypharm. L'activité des magasins a de ce fait fortement ralenti. D'autre part, l'arrêt de la distribution des produits de la société Sage, rachetée par Stryker a également contribué à une diminution de son chiffre d'affaires.

Ces éléments font que l'activité globale de Vitaléa Médical est dans une tendance de décroissance qui a été prévue et maîtrisée.

Sur l'année, les prestations et les ventes de Vitaléa Médical auprès des collectivités se sont bien développées, en particulier à travers la poursuite de la structuration de l'approche commerciale. C'est à ce titre qu'un responsable dédié au développement de l'activité Collectivité, et VHP, a été nommé. L'offre incontinence affiche par ailleurs des performances très encourageantes. Cette dynamique de l'activité générée avec les collectivités est également portée par un site Internet de commande, et de suivi technique du parc de dispositifs médicaux installés dans l'EHPAD, très apprécié des clients.

Dans le domaine du handicap, Vitaléa Médical a poursuivi les travaux de mise en conformité d'un de ses sites avec le label Cap'HANDEO. Ce label a pour objectif de définir un référentiel qualité et d'accroître la visibilité de l'offre de prestations pour les personnes en situation de handicap.

Sur l'exercice 2018, Vitaléa Médical a fait l'acquisition de nouveaux locaux situés à Guichen (35) et à Chauray (79).

Les chiffres

En 2018, Vitaléa Médical enregistre un chiffre d'affaires hors taxes de 12,8 M€, pour un résultat net de - 82 K€. ■

CHIFFRES CLES

12,8 M€ Chiffre d'affaires

- 82 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2019

En 2019, Vitaléa Médical fusionnera avec Oxypharm.





**RAPPORT
DE GESTION**

SOLUTIONS À L'OFFICINE

Dynamiser l'espace de vente et sa stratégie commerciale

Le pharmacien est confronté à une concurrence accrue et à une clientèle de moins en moins fidèle. Il doit adapter sa stratégie commerciale à son environnement.

Expert en gestion d'officine depuis plus de 35 ans, Isipharm accompagne au quotidien le pharmacien dans son exercice et améliore la rentabilité de son officine en mettant à sa disposition des solutions informatiques, des services et des matériels performants et innovants.

Les faits marquants de l'exercice

Éléments réglementaires 2018

L'année 2018 a été marquée par l'entrée en vigueur d'une mesure introduite par l'article 88 de la Loi de finance 2016 visant à lutter contre la fraude à la TVA en instaurant l'obligation d'enregistrer les paiements au moyen d'un logiciel de comptabilité ou d'un système de caisse sécurisé et certifié. Isipharm a donc déployé sur la totalité de son parc, une version conforme à cette réglementation et certifiée.

Dans le cadre de la mise en application du Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles (RGPD), des démarches ont été entreprises par Isipharm, en collaboration étroite avec les autres sociétés du groupe Astera, pour garantir une protection accrue des données personnelles conservées à l'officine. Des préconisations fortes ont par ailleurs été adressées aux pharmaciens pour l'équipement d'une protection antivirale et la mise en place de mot de passe à sécurité renforcée.

En novembre 2018, LEO 2.0 a été le premier Logiciel de Gestion Officinale (LGO) à intégrer la fonctionnalité dédiée à la création du Dossier Médical Partagé (DMP).

LEO 2.0 a également été agréé « Nouveaux honoraires 2019 » en novembre 2018 par le Conseil National de Dépôt et d'Agrément de l'Assurance Maladie (CNDA).

Pérennisation des partenariats groupements

Isipharm continue de répondre aux sollicitations des groupements intéressés par LEO 2.0, notamment à celles du réseau Les Pharmaciens Associés. Le logiciel de gestion officinale d'Isipharm a ainsi évolué pour interfacer les cartes de fidélité, les outils statistiques et les sites Internet patients propres à chaque groupement.



Poursuite de la migration vers LEO 2.0

72% des clients ont fait le choix d'installer LEO 2.0 dans leur officine en 2018.

Autres faits marquants

Au 31 décembre 2018, Isipharm enregistrerait 40 signatures de nouveaux clients.

Isipharm s'est doté d'un système de téléphonie nouvelle génération. Il s'agit d'un serveur vocal interactif qui optimise la qualité de réponse apportée aux clients. Cet outil s'adapte aux futures évolutions numériques liées à l'assistance clients. Isipharm maintient son ancrage au sein du collège pharmaciens de la Fédération des Editeurs d'Informatique Médicale et paramédicale Ambulatoire (FEIMA). Représentant 70% des professionnels de santé du premier recours informatisés, la FEIMA s'engage fortement dans les concertations qui visent à encadrer le développement du numérique dans le domaine de la santé.

Les chiffres clés

Durant l'exercice, Isipharm a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 7 341 K€ et un résultat net de - 645 K€.

CHIFFRES

7,3 M€ Chiffre d'affaires

- 645 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2019

La migration des clients LEO vers LEO 2.0

Notre objectif de migration permettra d'atteindre, fin 2019, un parc clients 100% LEO 2.0.

Éléments réglementaires 2019

Le développement des fonctionnalités liées à la sérialisation interviendra lorsque la Direction Générale de la Santé en aura précisé les contours fonctionnels et techniques.

Éléments fonctionnels 2019

Isipharm développera en 2019 les fonctionnalités suivantes :

- Amélioration des fonctionnalités liées à la gestion des stocks.
- Développement d'une version spécifique de LEO 2.0 pour la Guadeloupe et la Martinique
- Déploiement d'une offre de service d'étiquettes prix électroniques pour l'officine.
- Commercialisation du Scan-Pal connecté Wifi en temps réel avec la base de données de LEO 2.0 pour la mise à jour des stocks, la vérification des prix...

Sécurité informatique

Dans le prolongement de 2018, les équipes d'Isipharm confirmeront leur politique de sensibilisation auprès des clients pour l'équipement de solutions antivirus, la mise en conformité avec le RGPD, et le renforcement des mots de passe à l'officine.

Par ailleurs, Isipharm va se doter de nouveaux systèmes de sauvegarde de données.

Des financements simples et rapides pour l'officine

La société Eurolease, qui vient de clôturer son seizième exercice, finance en location longue durée tous les équipements nécessaires à l'exploitation d'une pharmacie.

Eurolease achète les matériels aux fournisseurs choisis par les pharmaciens et les remet en location. Tout type d'équipement est financé :

- Petits équipements : croix et enseignes, devanture, climatisation, porte automatique, informatique, portiques anti-vol, systèmes d'alarmes, étiquettes électroniques...
- Equipements importants : mobilier, agencement, robots et automates pour le stockage et la délivrance, robots PDA, équipements de télémédecine...

Eurolease intervient en complément du financement bancaire pour apporter des solutions sur-mesure au pharmacien, solutions adaptées à la trésorerie et à la fiscalité de l'officine.

Les faits marquants de l'exercice

L'activité commerciale a fortement augmenté puisque les achats d'équipements remis en location sont passés de 18 786 K€ en 2017 à 25 685 K€ en 2018 soit une hausse de près de 30%.

Evolution de l'activité de la société

	2014	2015	2016	2017	2018
Contrats gérés (en nombre)	1 089	1 039	1 252	1 626	2 047
Achats d'équipements (K€ HT)	6 018	6 954	13 641	18 786	25 685
Matériels loués (K€ HT)	35 437	36 346	44 302	57 071	76 649
Loyers encaissés (K€ HT)	7 434	7 109	8 082	9 724	12 494
BÉNÉFICE K€	276	97	333	60	6

Les contrats souscrits en 2018 :

- Automates et robots : 54 contrats
- Mobilier et agencements : 337 contrats
- Divers matériels : 224 contrats
- Informatique : 223 contrats.

Le niveau d'impayé et de contentieux est resté faible, malgré une conjoncture difficile pour les officines. ■

CHIFFRES CLES

12,5 M€

Chiffre d'affaires

+ 6 K€

Résultat net

PERSPECTIVES 2019

Avec des tarifs très compétitifs et grâce à la souplesse de ses formules de location, Eurolease confirmera en 2019 la progression réalisée en 2018.

Partager pour multiplier les chances de succès

Le réseau Les Pharmaciens Associés, filiale du groupe coopératif Astera, a développé un programme d'accompagnement complet et personnalisé destiné à accroître la performance globale de l'officine et à valoriser le rôle d'acteur de santé du pharmacien.

Ce réseau s'appuie sur les valeurs fondamentales du commerce associé : respect de l'indépendance du pharmacien, partage et éthique. La gouvernance en est assurée par un conseil d'administration de pharmaciens membres du réseau Les Pharmaciens Associés.



Les faits marquants de l'exercice

L'année 2018 a été marquée par plusieurs évènements :

Forte croissance du réseau Les Pharmaciens Associés : + 139 nouveaux adhérents

Le réseau Les Pharmaciens Associés a enregistré en 2018, 139 nouvelles adhésions, ce qui constitue la meilleure progression depuis la création du réseau. A noter également qu'ils s'agit de l'une des plus fortes croissances des groupements nationaux français. Cette expansion s'explique par le lancement d'une nouvelle offre et par la forte satisfaction des adhérents. Au 31 décembre 2018, le réseau comptait 562 adhérents.

En 2018, le réseau Les Pharmaciens Associés a fêté son dixième anniversaire d'existence.

La création de nouveaux services

Le réseau Les Pharmaciens Associés poursuit sa politique de développement de services et d'accompagnement fort de ses adhérents. Ces trois dernières années, la palette de services au bénéfice des pharmaciens s'est accrue :

- Lancement de la carte de fidélité Primalis
- Lancement d'un réseau de diététiciennes
- Lancement d'une offre écran digital
- Lancement du Concept Store Santalis
- Renforcement des équipes de conseillers
- Expérimentation sur la transformation digitale
- Enrichissement des conditions d'achat, notamment avec le déploiement d'un groupe Premium bénéficiant de conditions d'achats bonifiées
- Développement fort de la plateforme d'achats collectifs NOOTOOS
- Accès à des conditions privilégiées sur la Centrale des Pharmaciens.

Le développement des partenariats

Les Pharmaciens Associés développent depuis des années des partenariats sur la base de la sélectivité.

En 2018, les ressources des partenaires OTC ont connu une forte progression consolidant la position financière de la structure Les Pharmaciens Associés et renforçant ainsi la qualité de nos accords et la satisfaction de nos partenaires. Ces résultats collectifs confirment la bonne capacité des adhérents à se fédérer et l'efficacité des solutions trade marketing mises en œuvre par le réseau.

Partage d'idées entre adhérents

Pour sa 10^{ème} édition, le réseau Les Pharmaciens Associés a accueilli près de 360 participants lors du séminaire national à Rome sur le thème « Ensemble, préparons la pharmacie de demain ! »

Un séminaire riche en interventions axées cette année sur le digital et les nouvelles tendances du marché. Les nouvelles pistes abordées concernaient la pharmacie servicielle, la digitalisation et la naturalité.

Comme chaque semestre, des ateliers se sont tenus en région et lors du séminaire national pour permettre aux adhérents d'échanger et de réfléchir collectivement à des

sujets d'actualité. Des GET (Groupe d'Etude Technique) se sont également réunis tout au long de l'année : pharmaciens d'officine et responsables de la structure définissent et valident ensemble les actions opérationnelles.

Renforcement de la structure réseau

Afin de poursuivre son développement, le réseau Les Pharmaciens Associés a étoffé sa structure en recrutant des nouveaux conseillers en développement officinal CDO sur plusieurs régions de France.

Recherche et développement

Afin de répondre aux nouvelles attentes des patients et d'améliorer la compétitivité des pharmacies face à la montée en puissance d'Internet et des pharmacies discount, le réseau Les Pharmaciens Associés a lancé des pilotes sur la nouvelle enseigne Santalis. Ce concept novateur vise à différencier les pharmacies du réseau Les Pharmaciens Associés par une approche patients orientée sur la préservation du capital santé et la mise en avant de services aux patients. Ce concept bénéficiera également d'une architecture commerciale spécifique. L'enseigne Santalis a fait l'objet d'études marketing consommateurs, d'analyses sur les tendances sociétales et d'un recensement sur les besoins des pharmaciens. La phase pilote se poursuit en 2019 qui sera également l'année de son déploiement commercial.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires du réseau Les Pharmaciens Associés s'élève à 7 177 K€ en 2018, soit une progression de 24,5% comparé à 2017. Au 31 décembre 2018, le résultat net s'établit à 1 397 K€. ■

CHIFFRES CLES

7,1 M€ Chiffre d'affaires

+ 1 397 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2019

Le réseau Les Pharmaciens Associés travaille sur deux objectifs majeurs :

- Préparer la pharmacie servicielle de demain
- Atteindre 1 000 adhérents en 2022.

Dans cette optique, le réseau Les Pharmaciens Associés table en 2019 sur une croissance forte du nombre d'adhérents. Il investira dans le développement de services majeurs au bénéfice de ses adhérents.

Le réseau Belge de Pharmaciens indépendants

Santalis est un réseau de pharmaciens indépendants dont l'objectif est de valoriser leur rôle d'acteur de santé et d'améliorer les performances économiques de la pharmacie. Les pharmaciens Santalis bénéficient d'un programme exclusif et novateur d'accompagnement réalisé par des spécialistes du point de vente, ainsi que d'une plateforme d'achat spécialement dédiée à leur intention. Santalis propose plusieurs programmes d'accompagnement comprenant un concept store, des outils marketing, des supports de communication et un programme de formation.

Les faits marquants de l'exercice

Croissance du nombre d'adhérents en 2018

L'année 2018 a connu une croissance forte puisque 35 nouveaux adhérents ont rejoint le réseau Santalis ce qui porte le nombre total d'adhérents à 185.

Après une croissance très forte ces 5 dernières années (multiplication du chiffre d'affaires par 5), l'année 2018 a été impacté par le départ d'un laboratoire.

Création de nouveaux services

Afin de répondre aux attentes des pharmaciens et aux évolutions du marché belge, Santalis a créé de nouveaux services ces dernières années :

- Extranet réseau afin de faciliter la communication avec les adhérents
- Enrichissement des campagnes thématiques et de prévention
- Développement et enrichissement du catalogue produit
- Modules politique de prix.

Pour faire face à la croissance, la plateforme a optimisé son organisation afin d'accroître sa productivité. Elle utilise désormais le Système Mobile Embarqué (SME) afin d'améliorer la fiabilité des préparations de commandes.

Le développement des échanges entre adhérents

En 2018, Santalis a organisé une soirée réunissant les adhérents de son réseau dans un climat très convivial.

Par ailleurs, des groupes de travail se sont tenus et ont permis aux adhérents d'échanger et de réfléchir collectivement sur des sujets d'actualité. Les pharmaciens sont intégrés dans la mise au point des services.

Les chiffres

L'activité de Santalis a enregistré une légère croissance en 2018.

Son chiffre d'affaires brut s'élève à 15,3 M€ contre 15,2 M€ en 2017, soit une progression de plus de 0,8%. La société Les Pharmaciens Associés Belgique présente des comptes positifs en 2018 mais en retrait par rapport à l'année précédente. Ces chiffres s'expliquent notamment par le renforcement de l'équipe du réseau Santalis : doublement du nombre de conseillers et renforcement de l'équipe siège. Le résultat net 2018 s'élève à 15 K€. ■

CHIFFRES CLES

15,3 M€ Chiffre d'affaires

+ 15 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2019

Les perspectives 2019 de croissance d'adhérents s'annoncent positives même si le contexte est plus délicat. Le réseau Santalis renforcera significativement son équipe et investira dans des solutions digitales.

Santalis ambitionne de devenir un réseau reconnu sur le marché belge et d'atteindre 300 adhérents. Des prestations novatrices seront encore proposées en 2019.

CERP Rouen Formation, accompagne le pharmacien et son équipe dans le développement de leurs compétences. Une offre complète répartie sur 3 domaines (pathologies, communication, management) est proposée à travers 4 modes de formation.

Reconnu en tant qu'organisme habilité à dispenser des programmes DPC pour les pharmaciens et pour les préparateurs, CERP Rouen Formation est engagé dans la qualité et certifié « VeriSelect Formation Professionnelle ».

Données de marché

Le contexte formation a été très favorable en 2018.

En effet, 2 événements majeurs ont incité les pharmaciens à se former massivement : la possibilité de réaliser des bilans partagés de médication et l'extension de l'expérimentation de la vaccination à 2 nouvelles régions.

Ce qui a permis de contrebalancer l'impact négatif de l'obligation de formation (Développement Professionnel Continu) devenue triennale en 2017, et les contrôles à nouveau renforcés par les organismes financeurs en 2018.

Les faits marquants de l'exercice 2018

Dans ce contexte, CERP Rouen Formation réalise une année record en 2018, avec un chiffre d'affaires de près d'1,5 M€. Tous les modes de formations se développent.

Bilan Partagé de médication : un engouement très fort

Issue de l'avenant n°12 à la convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens d'officine et l'Assurance Maladie, cette nouvelle mission permet aux pharmaciens, depuis 2018, de réaliser des entretiens avec les patients chroniques polymédiqués de plus de 65 ans. La formation n'est pas obligatoire mais fortement recommandée.

CERP Rouen Formation a su se tenir prêt dès le mois de janvier avec une formation donnant les clés pour saisir cette opportunité de jouer pleinement son rôle d'acteur de santé en lien avec les médecins. Plus de 1 350 personnes ont suivi la formation sur le thème du bilan partagé de médication dont 150 en e-learning.

L'expérimentation de la vaccination à l'officine élargie à 2 régions supplémentaires

Fort du succès de la 1^{ère} année d'expérimentation de la vaccination à l'officine qui a permis l'évolution du taux de couverture vaccinale contre la grippe dans les régions concernées, le gouvernement décide d'élargir le dispositif à l'Occitanie et aux Hauts-De-France.

1 300 stagiaires ont suivi cette formation obligatoire.

Tous les modes de formation se développent

Après 2 années de léger recul, et bien que les formations présentielles en journées restent le mode de formation privilégié, 2018 marque le grand retour de la formation à distance. Avec un chiffre d'affaires en progression de 23%, la visioformation prouve l'intérêt pour les formations courtes à suivre à l'heure du déjeuner, sur des sujets très variés : règlementaire (« RGD : enjeux et mise en conformité »), économie (« SEL - SPFPL pour les nuls »), prise en charge des patients (« Les petits traumatismes », « petites pathologies de l'été »), management (« Réussir l'entretien annuel et l'entretien professionnel »). Quant au e-learning, la croissance est portée par le parcours « bilan de médication ».

Une communication revue : vers plus d'agilité et de modernité

Le magazine mensuel d'actualités, SEZAM, a fait son arrivée au mois de septembre. Son objectif : aider les pharmaciens et leurs équipes à décrypter les grandes actualités de pharmacie et de la formation et partager des bonnes pratiques favorisant la mise en place d'actions de formation au sein des officines.

Autre élément central de la communication : le site Internet www.cerprouenformation.fr dont la fréquentation ne cesse d'augmenter. Près de 25% des inscriptions sont réalisées en ligne pour les stages, 75% pour le e-learning. Des habitudes commencent à être prises par les stagiaires, qui retrouvent leurs documents formations (attestations, factures) en ligne et peuvent poser toutes leurs questions avec l'assurance de réponses rapides.

De nouveaux supports numériques ont également été mis en place : diffusion de vidéos valorisant certains thèmes ou bonnes pratiques, mise en ligne de tutoriels visant à mieux accompagner les stagiaires dans leur utilisation du site et le suivi de leurs formations e-learning...



La qualité : toujours au cœur des préoccupations

L'organisme confirme son implication dans la qualité en obtenant le renouvellement de sa certification « VeriSelect Formation Professionnelle » par le Bureau Veritas pour la 3^{ème} année.

CERP Rouen Formation enregistre à nouveau un excellent taux de satisfaction de 99,6 %* de ses stagiaires, conforté par la dernière étude menée auprès des sociétaires du groupe (94,5%** sont satisfaits des services proposés par l'organisme).

Les chiffres

- Chiffre d'affaires : 1 465 K€
- Résultat net : 134 K€
- 5 000 stagiaires formés
- 350 stages organisés en région. ■

Source : * 3 169 questionnaires de satisfaction analysés en 2018.

** Enquête réalisée en ligne sur la base du volontariat auprès de nos clients sociétaires (novembre 2018). 333 questionnaires renseignés.

PERSPECTIVES 2019

CERP Rouen Formation anticipe à nouveau une très belle année : généralisation de la vaccination à toute la France, poursuite des formations sur les entretiens pharmaceutiques « nouvelle formule » et le bilan de médication, dernière année pour valider son obligation de DPC (45% des pharmaciens n'ont pas encore validé leur obligation).

Et toujours de nouvelles formations en lien avec l'élargissement des missions officinales (Entretiens pharmaceutiques : asthme et anticoagulants, accompagnement des patients sous chimiothérapie orale, sevrage tabagique, vaccination : mode d'emploi en visioformation) et le développement de secteurs porteurs (phytothérapie, micronutrition, ...).

Enfin, CERP Rouen Formation communiquera massivement (presse professionnelle, salons) et continuera de professionnaliser ses outils (refonte du site internet, dématérialisation de supports).

CHIFFRES CLES

1,4 M€ Chiffre d'affaires

+ 134 K€ Résultat net



RAPPORT
DE GESTION

SOLUTIONS À L'INDUSTRIE

Bénéficiaire du direct officine

Les laboratoires clients ont trouvé une solution optimisée de stockage et d'approvisionnement des différents circuits de distribution : grossiste et officine. Ils bénéficient également d'un spécialiste de la vente de produits et services aux pharmaciens par téléphone.

Acteur de référence sur le marché des dépositaires pharmaceutiques avec plus de 160 laboratoires partenaires, spécialiste du direct officine, Eurodep est en mesure de répondre à toutes les problématiques de distribution des laboratoires, en France et à l'international, en leur offrant des prestations sur mesure et un accompagnement personnalisé.



Les faits marquants de l'exercice

L'année 2018 a été difficile sur le plan de l'activité. En effet, dans un contexte de marché peu favorable, la plupart des principaux clients de l'entreprise n'ont pas tenu leurs objectifs de chiffre d'affaires, et certains d'entre eux ont même vu leur activité reculer. L'entreprise a perdu un client significatif en début d'année et a enregistré, dans le même temps, l'arrivée de plusieurs nouveaux laboratoires. Plusieurs accords de collaborations ont été signés en fin d'année avec des démarrages d'activité attendus principalement pour le premier trimestre 2019.

L'entreprise a procédé à plusieurs recrutements de cadres. Ces recrutements ont notamment concerné le service commercial et le service qualité. Une nouvelle responsable a également été recrutée en fin d'année pour l'ADV et le service clients. La cellule transport a été réorganisée et l'effectif a augmenté avec l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs dont un exploitant transport.

L'année 2018 a été une année très dense dans le domaine informatique avec le lancement de nombreux projets. Le projet WMS (Warehouse Management System) a démarré fin mai en collaboration avec la société HARDIS. L'entreprise a fait le choix de se faire accompagner par des consultants pour ce projet, notamment pour la partie AMOA et le change management. Cette première phase du projet s'est déroulée de manière satisfaisante avec une bonne implication des équipes, un calendrier respecté et un budget bien maîtrisé. Parmi les autres projets informatiques qui ont été initiés en 2018, nous pouvons notamment citer la sérialisation, la dématérialisation des factures et le projet de sécurisation de l'infrastructure réseau. ■

Les chiffres

Le chiffre d'affaires facturé par Eurodep en 2018 s'est établi à 471 M€ en recul de 15% par rapport à l'exercice précédent (554,4 M€). Le chiffre d'affaires France recule de 15,7% à 435,9 M€ alors que le chiffre d'affaires export enregistre une baisse de 19,9% à 13,7 M€. Le fort recul du chiffre d'affaires s'explique principalement par l'arrêt, à partir du mois de juillet, des opérations de facturation réalisées pour l'un des principaux clients de l'entreprise, ce client ayant décidé d'internaliser la facturation.

La marge brute, à 37,1 M€, reste stable par rapport à l'exercice précédent (-0,1%). Les frais d'exploitation s'élèvent à 38,6 M€ en hausse de 3,1% par rapport à 2017. Les frais de personnel sont en forte baisse (-7,3%), les frais informatiques progressent de 8,4% et les frais généraux augmentent de 8,0%. La forte progression des frais généraux est principalement liée à une forte augmentation des dépenses de transport, conséquence de l'évolution très défavorable de la taxe gasoil et de la dégradation significative du

panier moyen. Les prestations extérieures sont également en forte augmentation, en lien avec les nombreux projets informatiques et notamment le projet WMS.

Le résultat d'exploitation s'élève à -4,37 M€ (-3,57 M€ en 2017).

Le résultat financier s'établit à 286 K€ en très légère baisse par rapport à l'exercice précédent (290 K€) : -1,4%.

Le résultat net de l'exercice 2018 s'élève à -3,72 M€ (-2,77 M€ en 2017). ■

CHIFFRES CLES

471 M€ Chiffre d'affaires

- 3,72 M€ Résultat net

PERSPECTIVES 2019

Dans un marché morose, l'enjeu essentiel pour Eurodep en 2019 sera commercial : l'objectif sera de conquérir de nouveaux clients et de faire progresser significativement la marge brute de l'entreprise. L'équipe commerciale devra mettre l'accent sur le travail de prospection et faire preuve d'une bonne réactivité par rapport aux opportunités qui se présenteront.

L'objectif sera également de mettre la qualité au cœur de l'entreprise. Pour cela, il faudra étoffer l'équipe qualité et recruter de nouveaux pharmaciens, afin de pouvoir disposer rapidement d'une équipe stable et solide, à même de faire évoluer l'entreprise et de répondre aux exigences réglementaires toujours plus fortes.

En ce qui concerne le volet ressources humaines, de nombreux recrutements restent à réaliser pour renforcer l'entreprise dans un certain nombre de domaines. La rapidité et la qualité des recrutements seront un impératif afin de poursuivre dans de bonnes conditions le travail de structuration de l'entreprise. Il faudra également continuer à accompagner les différents managers sur la partie exploitation afin de continuer à augmenter la productivité de l'entreprise.

Dans le domaine informatique, l'objectif sera de mener à bien les nombreux projets informatiques et notamment le projet WMS avec une mise en exploitation pour les premiers laboratoires attendue pour la fin 2019, le projet sérialisation avec un déploiement prévu au mois de février, le projet de dématérialisation des factures ou bien encore le projet d'amélioration du niveau de sécurité de l'infrastructure réseau. De nombreux autres projets devront également être menés à bien, notamment les projets des laboratoires clients ainsi que les nombreuses demandes émanant des utilisateurs internes.

Enfin, en 2019, les équipes d'Eurodep devront être encore pleinement mobilisées pour rechercher et développer des synergies avec les autres entités du pôle solutions à l'industrie du groupe Astera.

Accompagner les laboratoires dans leurs démarches technico-réglementaires

Eurodep Pharma propose aux laboratoires français et étrangers de les accompagner dans leurs démarches technico-réglementaires (consulting), de prendre en charge l'hébergement de leurs spécialités et de répondre à bon nombre de leurs problématiques grâce à une offre multiservice à forte valeur ajoutée : certification de lots, importation, échantillonnage, gestion d'échantillothèques, stockage de débord, opérations de fabrication (limitées au conditionnement secondaire).



Les faits marquants de l'exercice

L'élargissement de l'offre de services de l'entreprise, conséquence directe de l'obtention des statuts pharmaceutiques d'importateur et de fabricant en 2017, a permis le développement significatif de l'activité d'Eurodep Pharma en 2018.

Les nouvelles activités liées au statut de fabricant ont généré les trois quarts des revenus de l'entreprise au cours de l'année écoulée.

Parallèlement, l'entreprise a connu une excellente dynamique sur son activité d'exploitant puisqu'elle a démarré des collaborations avec 4 nouveaux laboratoires et des accords ont été conclus avec 2 autres laboratoires.

En revanche, le volume d'activité généré par l'activité de consulting a été moins important qu'en 2017.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 s'élève à 717 K€, en progression de 87,3% par rapport à 2017 (383 K€). Les charges d'exploitations atteignent 614 K€. Leur forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 81,2%) est en corrélation avec l'évolution de l'activité. Le résultat net s'établit à 104 K€, en très nette hausse par rapport à 2017 (59 K€) : + 76,6%. ■

PERSPECTIVES 2019

En 2019, l'objectif principal sera de développer significativement le chiffre d'affaires de l'entreprise avec un objectif de croissance ambitieux : atteindre un chiffre d'affaires de 1,16 M€ (+ 62%).

Cette croissance devra concerner l'ensemble des activités : exploitant, fabricant, importateur, apporteur d'affaires à Eurodep, activité de consulting. L'objectif est de conquérir de nouveaux clients sur toutes les activités de l'entreprise. Ce développement passera notamment par des actions de communication fortes et régulières. Eurodep Pharma doit gagner en notoriété pour attirer de nouveaux clients. L'entreprise devra également se structurer, notamment sur le plan humain.

Enfin, Eurodep Pharma devra continuer à rechercher des synergies avec les autres entités du pôle solutions à l'industrie du groupe Astera et plus particulièrement avec Eurodep.

CHIFFRES CLES	717 K€ Chiffre d'affaires
	+ 104 K€ Résultat net

Centre de relation client dédié à l'Industrie pharmaceutique

Première Ligne contribue à développer les résultats de ses laboratoires partenaires en assurant des actions téléphoniques de vente et de formation auprès des professionnels de santé.

Les faits marquants de l'exercice

Tout comme l'an dernier, Première Ligne poursuit sa progression de chiffre d'affaires en confortant ses positions avec ses partenaires historiques.

En effet, quasiment tous les accords commerciaux ont été reconduits en 2018, ce qui conforte les choix stratégiques qui ont été faits, à savoir de prioriser la qualité des prestations auprès des laboratoires pharmaceutiques.

Les effectifs restent plutôt stables, avec toutefois un recours un peu plus accru à l'intérim pour renforcer les actions commerciales, ce qui a eu pour incidence d'impacter la marge commerciale.

En résumé, Première Ligne maintient un développement sur deux axes :

- Une croissance organique avec la volonté de créer de nouveaux partenariats avec des laboratoires
- Une quête de diversification avec l'ambition de créer de nouvelles activités au bénéfice des médecins.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires total de la filiale s'élève à 2,3 M€ sur l'année 2018 et le résultat net de l'exercice est de 23,3 K€. ■

CHIFFRES CLES	2,3 M€ Chiffre d'affaires
	+ 23,3 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2019

Première Ligne continue son activité de développement de partenariats avec notamment la signature d'un contrat avec un nouveau partenaire laboratoire de dimension internationale en 2019.



Une centrale d'achat au service du pharmacien

En 2018, la Centrale des Pharmaciens a fêté ses dix ans d'existence. L'entreprise compte désormais plus de 2 600 adhérents auxquels elle propose une très large collection de produits de santé, des remises attractives sans obligation de stockage, de très nombreuses offres promotionnelles et une logistique performante. Ces dix années ont permis à la Centrale des Pharmaciens de devenir un partenaire incontournable de l'officine et un acteur de référence sur son marché.



Les faits marquants de l'exercice

En 2018, malgré la poursuite d'une bonne dynamique dans le recrutement de nouveaux adhérents et la signature de nouveaux accords de collaboration avec des groupements, la Centrale des Pharmaciens a connu un léger recul de son activité. Ce recul s'explique essentiellement par la mise sur le marché du générique de l'un des médicaments les plus vendus par l'entreprise et par la mise en place progressive du remboursement des substituts nicotiniques.

De nouveaux accords de partenariat avec des laboratoires ont vu le jour au cours de l'année 2018, notamment dans

le domaine de la dermo-cosmétique. Des accords ont été conclus avec plusieurs laboratoires jusqu'alors peu enclins à travailler avec des centrales d'achat pharmaceutiques. L'offre de l'entreprise a continué à s'étoffer et compte désormais près de 4 600 références.

De très nombreuses offres promotionnelles ont été proposées aux adhérents tout au long de l'année. L'accent a notamment été mis sur le développement des offres annuelles qui permettent aux adhérents de bénéficier toute l'année de meilleures remises en contrepartie de quantités commandées un peu plus importantes.

Des offres sur-mesure ont été mises en place pour plusieurs groupements partenaires et notamment pour le réseau Les Pharmaciens Associés dont les adhérents ont pu bénéficier d'une nouvelle offre dite « offre plateforme » portant sur une vingtaine de laboratoires avec des conditions très attractives.

En fin d'année, la Centrale des Pharmaciens a augmenté sa capacité de stockage en louant une nouvelle cellule de 1 500 m² au sein du bâtiment qu'elle occupe depuis sa création. L'entreprise dispose désormais d'une surface globale de 5 400 m² dont 4 800 m² d'entrepôt.

Au 31 décembre, la Centrale des Pharmaciens comptait 28 collaborateurs.

Les chiffres

La Centrale des Pharmaciens a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 31,68 M€, en recul de 2,99% par rapport à 2017 (32,65 M€). Parallèlement, dans le cadre de son activité dépositaire, l'entreprise a réalisé, pour le compte de ses laboratoires partenaires, un chiffre d'affaires de 2,66 M€, en augmentation de 1,8% par rapport à l'exercice précédent (2,61 M€).

La marge brute progresse de 2,0%, à 4,97 M€. Le taux de marge brute s'établit à 15,69%, en augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 0,10 point). Les frais d'exploitation s'élèvent à 3,92 M€, en augmentation de 5,46% par rapport à 2017 avec notamment une augmentation significative des coûts de transport.

Malgré la baisse d'activité, et grâce à l'évolution très favorable du taux de marge brute, le résultat d'exploitation se maintient à un niveau satisfaisant à 1,02 M€.

Le résultat net de l'entreprise pour l'exercice 2018 s'établit à 712 K€, en très léger recul par rapport à 2017 (723 K€) soit - 1,6%. ■

CHIFFRES CLES

31,7 M€ Chiffre d'affaires

+ 712 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2019

L'objectif premier de l'entreprise sera de renouer avec la croissance. Pour atteindre cet objectif, il faudra recruter de nouveaux clients, conclure de nouveaux accords de collaboration avec des groupements et développer la collaboration avec les groupements partenaires.

L'objectif sera également d'augmenter le panier moyen des clients peu actifs et d'accompagner les nouveaux clients afin que leur panier moyen atteigne rapidement un niveau satisfaisant.

En ce qui concerne l'évolution de l'offre de la Centrale des Pharmaciens, la priorité sera mise sur le développement des offres annuelles en ciblant particulièrement les produits OTC.

Dans le cadre du développement des partenariats avec les groupements stratégiques, l'objectif sera de conclure des accords de collaboration tripartites avec ces groupements et les laboratoires, de mieux relayer les offres promotionnelles de l'entreprise et de bâtir des offres sur-mesure pour ces groupements.

La collaboration avec Les Pharmaciens Associés devra être renforcée en privilégiant l'offre plateforme mise en place en 2018 : il s'agira d'élargir cette offre, de renforcer son attractivité et d'augmenter significativement le nombre d'adhérents utilisateurs de cette offre ainsi que le chiffre d'affaires généré.

Enfin, l'entreprise aura également pour objectif en 2019 de lancer son projet de nouveau site Internet, nouveau site qui devra être plus attractif que le site actuel et constituer un atout dans la relation avec les adhérents, les groupements et les laboratoires.



**RAPPORT
DE GESTION**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Faits marquants de l'exercice

Sophèse S.A. : Augmentation de capital de 340 K€ (inclus la prime d'émission) par transformation d'une partie des dividendes en actions ; ASTERA S.A. n'a pas souscrit à cette augmentation mais a par ailleurs acquis des titres auprès des minoritaires pour un montant de 96 K€.

Eurodep S.A.S. : Augmentation de capital de 13 000 K€ à laquelle ASTERA S.A. a intégralement souscrit ; le capital social a été ensuite rapporté à son niveau initial de 750 K€ et le report à nouveau déficitaire apuré à due proportion ; les capitaux propres de cette filiale sont ainsi reconstitués au-delà de 50% de son capital social.

Variation des capitaux propres du groupe (en M€)

Capitaux propres au 31.12.2017	349,4
Variation du capital Astera SA	(2,4)
Distributions versées par Astera SA	(5,6)
Résultat consolidé/part du groupe	24,5
Autres variations	-
Capitaux propres au 31.12.2018	365,9

Ils enregistrent une variation nette positive de + 16,5 M€ sur l'exercice.

Analyse générale de l'activité du groupe (en M€)

Pour mémoire, l'activité du groupe Sanastera est consolidée à hauteur de 50% dans les comptes du groupe Astera (intégration proportionnelle).

Les chiffres clés du compte de résultat du groupe sont :

	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
Chiffre d'affaires net	4 969,6	4 861,5
Résultat d'exploitation	47,1	45,9
Résultat financier	- 19,5	- 18,5
Résultat courant	27,6	27,4
Résultat exceptionnel	2,1	1,0
Impôts	- 8,8	- 7,7
Correction d'erreur sur impôts différés	4,4	
Résultat net - Entreprises intégrées	25,3	20,7
QP des stés mises en équivalence	-	-
Dot. Amort - Ecart d'acquisition	- 0,4	- 0,6
Résultat net	24,9	20,1
PART DU GROUPE	24,5	19,4

Chiffre d'affaires (en M€)

Le chiffre d'affaires net du groupe a globalement augmenté de 2,2% en 2018. L'évolution par pôle d'activité est la suivante :

	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
Répartition pharmaceutique	4 355,2	4 168,6
Soins à la personne	114,3	113,1
Solutions à l'officine	31,6	26,7
Solutions à l'industrie	468,5	553,1
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 969,6	4 861,5

Le chiffre d'affaires du pôle répartition, qui représente 87,7% du chiffre d'affaires du groupe, est en hausse de 4,5% sur l'exercice 2018. En Allemagne, le chiffre d'affaires a progressé de 3,6%, en France de 4,7% et en Belgique de 15,4%.

La seconde activité du groupe est représentée par le pôle solutions à l'industrie qui, avec 9,4% du chiffre d'affaires total, enregistre une baisse de 15,3% sur l'exercice.

L'activité du pôle soins à la personne progresse modérément sur 2018 (+ 1,0%).

La croissance du pôle solutions à l'officine est toujours soutenue (+ 18,4%).

Résultat d'exploitation (en M€)

Le résultat d'exploitation du groupe est en hausse de 1,2 M€ (+ 2,6%) par rapport à l'exercice précédent.

La contribution de chaque pôle d'activité est la suivante :

	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
Répartition pharmaceutique	44,3	41,1
Soins à la personne	4,7	6,1
Solutions à l'officine	2,2	1,3
Solutions à l'industrie	- 3,1	- 2,1
Holdings	- 1,0	- 0,5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	47,1	45,9

La principale contribution au résultat d'exploitation est réalisée par le pôle répartition pharmaceutique avec une contribution de 44,3 M€ en nette progression par rapport à l'exercice précédent.

Le pôle soins à la personne enregistre une contribution de 4,7 M€ en 2018 en baisse de 1,4 M€.

La contribution du pôle Solutions à l'officine augmente de 0,9 M€ à 2,2 M€.

Enfin la contribution du pôle solutions à l'industrie est de - 3,1 M€ en baisse d' 1,0 M€ par rapport à 2017.

Résultat net

Le résultat net du groupe au titre de l'exercice 2018 est un bénéfice de 24,5 M€ contre 19,4 M€ en 2017.

Une fois prise en compte la hausse de 1,2 M€ du résultat d'exploitation, les autres variations sont les suivantes :

- Le résultat financier passe de - 18,5 M€ en 2017 à - 19,5 M€ en 2018, soit une baisse de 1,0 M€,
- Le résultat exceptionnel s'élève à + 2,1 M€ en 2018 contre + 1,0 M€ en 2017 soit une hausse de 1,1 M€,
- La charge d'impôt 2018 est de 8,8 M€ contre 7,7 M€ en 2017,
- Le résultat 2018 est impacté positivement par une correction d'erreur de 4,4 M€ ; cela provient de la non constatation d'impôts différés actifs chez Eurolease.
- Enfin l'amortissement des écarts d'acquisition est de - 0,4 M€ contre - 0,6 M€ en 2017. ■

MODIFICATION DE PRESENTATION ET DE METHODE D'EVALUATION

Aucune modification de présentation et de méthode d'évaluation n'a été effectuée sur 2018. ■

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Dans le courant du 2^{ème} trimestre, il sera réalisé une fusion absorption de la société Vitaléa Médical SAS par la société Oxypharm SA avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019. ■

GESTION DES RISQUES

Assurance

Le groupe Astera poursuit sa politique d'assurances tant en dommages qu'en Responsabilité Civile et qu'en Pertes d'Exploitation.

Parallèlement, le groupe continue sa politique de vérification des installations et d'expertise de ses biens mobiliers et immobiliers par des cabinets indépendants.

Trésorerie

Le groupe Astera a une gestion de trésorerie centralisée pour l'ensemble de ses filiales françaises. Cette gestion est confiée à CERP Rouen SAS.

Soucieux de gérer de manière prudente les excédents de trésorerie issus de l'activité réalisée avec ses sociétaires, le groupe Astera n'a recours à aucun placement financier à caractère exagérément spéculatif ou présentant un risque ou un engagement significatif. ■

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Renouvellement des serveurs informatiques

Le remplacement des serveurs des agences dites mécanisées a été engagé en 2017. En 2018, c'est un projet de migration des serveurs des agences non mécanisées vers une solution mutualisée dans le centre de données (IASP) qui a été lancé. Cette solution permettra à terme d'accroître la disponibilité des équipements et de maîtriser le coût d'exploitation.

Sécurité des Systèmes d'information

2018 a vu, au sein du groupe Astera, la nomination d'un délégué à la protection des données et la création d'un poste de Responsable sécurité des systèmes d'information.

L'évolution de la réglementation et des menaces, tant en ce qui concerne les données à caractère personnel qu'en ce qui concerne la sécurité des systèmes d'information nécessite des changements dans l'organisation du groupe pour une meilleure prise en compte des nouveaux défis.

Déploiement de Windows 10

30% du parc informatique est maintenant migré en Windows 10 avec une gestion automatisée des mises à jour.

Études Informatiques

Applications métiers

- Evolution des outils comptable (FEC Détaillé pour toutes les filiales et amélioration du lettrage),
- Evolution des tableaux de pilotage (Direction commerciale),
- Suivi et traçabilité des bouteilles d'oxygène.

Projet Sérialisation

Le dispositif de sérialisation vise à empêcher la commercialisation de médicaments falsifiés par le suivi des étapes de la chaîne logistique jusqu'à l'étape de dispensation au patient.

Toutes les fonctions dans les applicatifs métiers du groupe permettant d'assurer le suivi des produits à prescription médicale obligatoire (PMO) ont été implémentées.

Signature électronique des contrats et CGV

En 2018 CERP Rouen a déployé la signature électronique par les pharmaciens de certains contrats et CGV. La signature électronique est un élément-clé de la dématérialisation, qui a été initié grâce à la solution DocuSign.

Ce projet a conduit à réaliser plusieurs évolutions internes comme la gestion des habilitations, l'amélioration des documents de référence et l'optimisation de processus tels que la relance et le suivi de la signature des contrats. ■

LES REALISATIONS DE LA DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DES MOYENS TECHNIQUES

Améliorations techniques et organisationnelles des Agences

- Rénovation des chaudières et du système de régulation de chauffage sur les agences de SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY et de ABBEVILLE par des modèles de dernière génération permettant des gains d'efficacité de l'ordre de 20% en termes de performance énergétique.
- Rénovation complète de la toiture des agences de LILLE et de CONFLANS pour une meilleure isolation thermique de ces agences.
- Agrandissement des bureaux OXYPHARM sur l'agence de MAREUIL-LÈS-MEAUX permettant de soutenir le développement local de l'activité.
- Renouvellement partiel des solutions de congélation et de stockage des plaques eutectiques nécessaires à la conservation des produits thermolabiles lors de nos livraisons.
- Mise en conformité des services retours de 5 de nos agences.
- Remplacement des sondes de température aux points chauds et froids selon les résultats des cartographies réalisées pour chaque modèle de chambre froide.
- Renouvellement des équipements de type dépileurs de bacs sur nos agences de SAINT-QUENTIN et de BOULOGNE et du convoyeur de bacs vides sur l'agence de LILLE.
- Déploiement sur 9 agences d'une nouvelle solution sécurisée de stockage des clés de nos clients.
- Mise en conformité des installations électriques, extincteurs et réseau incendie armé suite aux contrôles réglementaires annuels.

Soutien technique et organisationnel aux filiales

De nouveaux bâtiments pour OXYPHARM / VITALEA :

Après de nombreux mois d'études consacrées à la recherche de fonciers disponibles ainsi qu'à la définition du

besoin des utilisateurs, la rédaction d'un cahier des charges en lien avec les équipes techniques et exploitation a permis la conceptualisation d'un standard pour la création des nouvelles agences OXYPHARM et VITALEA.

- Livraison du bâtiment de GUICHEN qui dispose depuis le mois de mars de nouveaux locaux de bureaux et de stockage indispensables à l'évolution de son activité et d'une implantation durable sur le secteur.
- Livraison du bâtiment de LIMOGES et transfert de l'activité existante au cours du mois d'avril afin de permettre la continuité de l'exploitation.
- Livraison du bâtiment de DRUELLE au cours du mois de mai et transfert de l'activité vers la nouvelle agence disposant d'un entrepôt de stockage et de nouveaux bureaux nécessaires au développement de l'activité locale.
- Livraison du bâtiment de CHAURAY/NIORT qui dispose depuis le mois de juillet de nouveaux locaux de bureaux et de stockage nécessaires au lancement de son activité sur le secteur.

Projets d'extension OXYPHARM :

- Après l'acquisition et l'aménagement de sa plateforme logistique à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, les services techniques ont étudié un projet d'agrandissement portant à plus de 13 000 m² la zone de stockage dédiée à la nouvelle activité.

La première phase de ce projet a été réalisée au cours de l'année par l'acquisition auprès de l'agglomération du Grand-Angoulême d'un foncier en mitoyenneté de celui actuellement exploité afin d'envisager l'extension nécessaire dans la continuité de l'existant.

La nature du projet et sa complexité ont consacré, pour les équipes en charge du dossier, aux travaux d'études nécessaires à la prise en compte de l'ensemble des réglementations relatives aux normes ICPE - Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - avant d'instruire les dossiers d'autorisation de permis et d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

Le retour conforme de ces dossiers permettra l'ouverture du chantier au début de l'année 2019.

- L'agence OXYPHARM de HEROUVILLE-SAINT-CLAIR profitera d'une extension de ses locaux dédiés au nettoyage du matériel ainsi que la réhabilitation complète des locaux existants. Démarrés au cours du second semestre, les travaux s'achèveront en 2019 pour une mise en exploitation prévue au second trimestre.
- Soutien de la filiale belge CERP SA dans sa réflexion de renouvellement complet de ses équipements consacrés à la « Chaîne du froid ».
- Visite des agences belges afin de définir les axes d'investissements futurs.

Recherche, étude et développement

Projet d'agrandissement de l'agence de NANTES - Les Sorinières :

Depuis sa création en 2013, la nouvelle agence de NANTES Les Sorinières n'aura cessé de se développer avec une croissance importante nous amenant à envisager une extension du bâtiment afin de modifier, améliorer et étendre les équipements actuels.

Le projet, sous la responsabilité de la Direction technique, fait l'objet d'études diverses associant les équipes d'exploitation locales afin de bâtir une solution d'agrandissement compatible avec les perspectives de développement de l'agence à moyens et longs termes.

Au-delà des nécessaires transformations du bâtiment, une réflexion est également en cours sur la mise en exploitation de nouveaux outils de travail permettant d'améliorer les conditions de travail.

Divers :

- Partage d'expérience, de solutions techniques et d'optimisation de fonctionnement lors de réunions de travail avec SANACORP.
- Réduction continue des pertes sur stocks et des pertes

sur retours de nos agences par la mise en place de toutes solutions permettant de mieux maîtriser le niveau des abîmés et des périmés en contribuant ainsi à l'amélioration de la marge.

- Diagnostic et analyse du suivi de nos consommations d'énergie et définition des plans d'actions visant à développer l'efficacité énergétique de nos agences. Mise à jour des bilans GES - Gaz à Effet de Serre - et réalisation des audits de performances énergétiques. L'ensemble de ces travaux s'intègre dans la mise en œuvre d'une politique générale permettant de prendre en compte les meilleurs choix techniques tout en diminuant l'impact sur l'environnement.

- Développement des applications métiers permettant d'assurer tout au long de la chaîne de livraison, le suivi des bacs et colis transitant par nos agences.

- Participation aux groupes d'études attachés aux travaux de renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement du médicament et concernant le projet dit de sérialisation, d'authentification et d'identification du médicament entrant en vigueur en France le 9 février 2019.

- Développement d'une démarche d'optimisation du recyclage des déchets produits par nos agences. Ainsi, en 2018, près de 2 215 tonnes de déchets (87% du total) auront été recyclées. Une préoccupation quotidienne qui s'inscrit dans un objectif de valorisation de 90% des déchets produits. ■

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

En euros

	Article D.441 I-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
(A) tranche de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	52	-	-	-	-	0
Montant total des factures TTC	118	358	351	- 1 707	- 880	0	0	0	0	0
% du montant sur achats HT de l'exercice	0.00%	0.04%	0.04%	-0.17%	-0.09%	-	-	-	-	-
% du montant sur chiffre d'affaires de l'exercice	-	-	-	-	-	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
(B) factures exclues du (A) relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues										
Montant total des factures exclues										
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : De comptant à 60 jours date facture					Délais contractuels : Néant				

INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Capital social

Le capital social de la Coopérative s'élève au 31 décembre 2018 à 56 973 610 € (1 138 117 parts sociales ordinaires à 50 € et 6 776 parts sociales à avantage particulier à 10 €) en diminution de 2 350 740 € par rapport au 31 décembre 2017.

Répartition du capital social

	% capital	% droit de vote
Pharmaciens	99,41%	99,36%
Cadres dirigeants	0,59%	0,64%

Au 31 décembre 2018 :

Le maximum de détention de parts sociales ordinaires est de 5 925.

- 7 sociétaires possèdent plus de 3 000 parts sociales ordinaires
- 139 sociétaires possèdent plus de 1 000 parts sociales ordinaires
- 433 sociétaires possèdent plus de 500 parts sociales ordinaires
- 1 513 sociétaires possèdent plus de 200 parts sociales ordinaires.

Le nombre moyen de parts sociales ordinaires possédées s'élève à 166.

Le nouveau plafond statutaire (soit 0,5% du capital social au 31 décembre 2018) s'élèvera à 5 690 parts sociales ordinaires à l'issue de la présente assemblée générale.

Rémunération du capital social

Le Conseil d'administration propose de servir :

- Concernant la part sociale ordinaire, un taux d'intérêt brut aux parts ordinaires de 1,00%, soit un total brut distribué de 569 098,50 €.
- Concernant la part sociale à avantage particulier, un dividende coopératif brut versé au prorata du chiffre d'affaires répartition net HT réalisé par chaque titulaire de la part auprès de CERP Rouen SAS pour un montant total de 4 559 677,79 €.

L'intérêt aux parts et le dividende coopératif sont éligibles à l'abattement de 40 % pour les sociétaires personnes physiques (art. 243bis du CGI).

Au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les intérêts aux parts bruts ordinaires suivants :

Exercice	Valeur part sociale ordinaire	Total intérêts aux parts bruts versés
2015	49,00 €	1 059 757,05 €
2016	50,00 €	291 367,66 €
2017	50,00 €	592 568,50 €

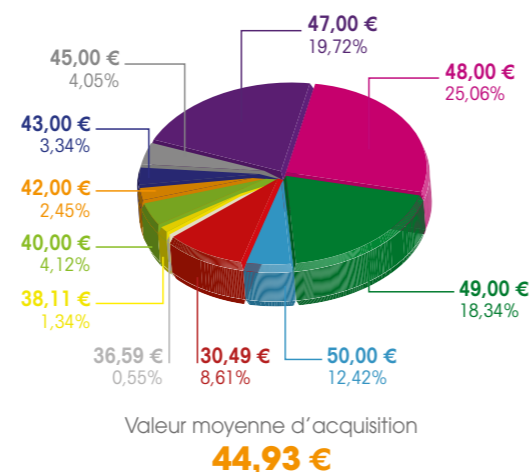
Au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes coopératifs bruts suivants :

Exercice	Valeur part sociale à avantage particulier	Total dividende coopératif brut versé
2015	10,00 €	4 914 172,24 €
2016	10,00 €	5 011 417,51 €
2017	10,00 €	5 046 113,47 €

Valeur d'acquisition des parts sociales ordinaires inscrites au capital social d'Astera au 31 décembre 2018

Le taux de 1,00% servi aux parts sociales ordinaires est basé sur la valeur nominale au 31 décembre 2018, soit 50 €. Rapporter ce taux à la valeur réelle d'acquisition des parts sociales ordinaires serait plus exact d'un point de vue économique.

La valeur moyenne d'acquisition au 31 décembre 2018 des parts sociales ordinaires s'élevant à 44,93 €, le rendement unitaire moyen obtenu au titre de 2018 s'établit donc à 0,50 € / 44,93 €, soit 1,11%. ■



PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES ET PRISES DE CONTROLE

Holding

Sophese SA : suite à une augmentation de capital de 5 752 titres à laquelle Astera n'a pas souscrit et suite aux rachats de 1 601 titres au cours de l'exercice, Astera contrôle désormais Sophese à hauteur de 85,71 % contre 86,11 % l'exercice précédent. ■

Solutions à l'industrie

Eurodep SAS : ASTERA SA a réalisé en décembre 2018 une augmentation de capital de 13 000 K€ suivie d'une réduction du même montant par résorption à due concurrence d'une partie du compte « Report à nouveau ». Astera détient toujours 100% du capital de sa filiale. ■

CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

La coopérative n'a comptabilisé aucune charge non fiscalement déductible sur l'exercice 2018 (art. 39-4 du CGI). ■

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée des sociétaires une modification au Règlement Intérieur de la coopérative pour être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). ■

INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs répartition en Europe à fin décembre 2018 sont répartis de la façon suivante :

- France : 2 559 personnes soit 2 114,24 ETP
- Allemagne : 2 863 personnes soit 2 093 ETP
- Belgique : 249 personnes soit 212,89 ETP

En ce qui concerne le groupe, les effectifs des différents pôles d'activité s'établissent comme suit :

	Effectif inscrit	ETP
Pôle Répartition (CERP Rouen SAS & CERP Belgique)	2 808	2 327,13
Pôle Soins à la personne	619	612,77
Pôle Services à l'industrie	320	313,33
Pôle Services aux Pharmaciens (France + Belgique)	142	139,62
TOTAL	3 889	3 392,85

Les effectifs de l'activité répartition en Europe sont en légère progression au 31/12/2018 avec une progression de 15 personnes. Cette situation est par contre inverse si on s'attache à regarder les ETP (équivalents temps plein) puisqu'on constate alors une diminution sensible de 46,9 ETP. La répartition de cette évolution est la suivante selon les pays :

- France : - 8,8 ETP
- Allemagne : - 34 ETP
- Belgique : - 4,1 ETP

Sur le périmètre du groupe ASTERA (hors répartition en Allemagne), la situation des effectifs est parfaitement stable à 3 889 personnes. Les effectifs exprimés en ETP sont eux en légère diminution à - 0,26% (soit - 8,94 ETP). La situation de ces effectifs est cependant à analyser en fonction des différents pôles, les situations de marché et leurs évolutions respectives étant sensiblement différentes.

Le pôle répartition (France et Belgique) marque une légère diminution des effectifs dont la principale évolution est due à la Belgique avec une baisse de 12 personnes (mais seulement 4,41 ETP). A l'inverse la répartition en France enregistre une augmentation faible des effectifs de 5 personnes (mais par contre une diminution de 8,8 ETP).

Le pôle soins à la personne continue à croître au niveau de ses effectifs avec + 21 personnes (et + 20,37 ETP) même si cette croissance est moins forte qu'en 2017 où l'augmentation des effectifs était de + 55 personnes. Le pôle services à l'industrie poursuit ses efforts de réduction des effectifs (- 16 personnes) mais de manière moins importante qu'en 2017 (- 31 personnes).

Enfin, le pôle des services aux pharmaciens est en faible évolution à + 2 personnes. ■



**RAPPORT
DE GESTION**

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 30.04.2019.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DANS LES SA

Au 31 décembre 2018

Le tableau ci-dessous précise si les fonctions de Direction générale sont distinctes ou non de la fonction de Président du Conseil d'administration. ■

Noms	Astera	Sophese	Oxypharm	Isipharm	Les Pharmaciens Associés
O. Bronchain	DG			DG	DG
A. Pinton	PDT	PDG			
A. Ayrat			PDT		
G. Riha			DG		
E. Flahaut				PDT	
G. Clément					PDT

PDT = Président
PDG = Président directeur général
DG = Directeur général

MANDATS EXERCES

A l'issue de la présente Assemblée générale, les mandats d'administrateurs de Madame Muriel Ayrat pharmacienne à Blangy-sur-Bresle (76) de Messieurs Gérard Clément pharmacien à Locminé (56) et Christophe Lefevre pharmacien à Hauteville-Lompnes (01) arrivent à échéance.

Leurs fonctions prendront fin après la tenue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021. ■

Mandats dans chaque société du groupe

(exercés au cours de l'exercice 2018).

Noms	BELGIQUE			
	Sobedip SA	CERP SA	Les Pharmaciens Associés SA	Health & Technology SPRL
A. Bertheuil <small>*jusqu'au 15.05.2018</small>	ADM*	ADM*	ADM*	
O. Bronchain	RP CERP Rouen SAS	RP Sobedip SA	ADM	
B. Bussy <small>*depuis le 25.06.2018</small>	ADM DEL	ADM DEL	ADM DEL	RP CERP SA*
G. Clément		ADM		
D. Ergot		ADM		
C. Lefevre		ADM		
A. Pinton <small>*depuis le 15.05.2018</small>	ADM*	ADM	RP Sobedip SA*	
P. Ransart		ADM		
C. Roudières		ADM		

RP = Représentant permanent (suivi du nom de la société représentée)
ADM = Administrateur
ADM DEL = Administrateur délégué

Organes de Direction	Sanastera	
	Allemagne	France
Conseil de surveillance	Matthias Schneider Vice-Président Jan-Henning Keller / Norbert Bartetzko	Armand Pinton Président* Alain Bertheuil Président** Corinne Roudières / Gérard Clément*
Directoire	Herbert Lang Président Frank Horsi Hennings	Olivier Bronchain Vice-Président Alain Roudergues
COO (Chief Operating Officer)	Franck Sczesny	Philippe Beaugendre

* Depuis le 14.05.2018

** Jusqu'au 14.05.2018.

Mandats dans chaque société du groupe

(exercés au cours de l'exercice 2018)

Noms	Astera SA	Sanastera S.p.A.	CERP Rouen SAS	Sophese SA	Oxypharm SA	Vitaléa Médical SAS	Isipharm SA	Eurolease SAS	CERP Rouen Formation SAS	Les Pharmaciens Associés SA	Centrale des Pharmaciens SAS	Première Ligne SAS	Eurodep SAS	Eurodep Pharma SAS	CERP France
A. Bertheuil * jusqu'au 01.05.2018 ** jusqu'au 14.05.2018 *** jusqu'au 08.06.2018 **** jusqu'au 15.05.2018 ***** jusqu'au 12.06.2018	PDT*	PDT du CS**	PDT du CS*	ADM***	ADM****		ADM****			ADM****	PDT RP Astera*	Vice PDT****	PDT RP Astera*	PDT RP Astera*	ADM*****
O. Bronchain	DG	Vice PDT du DCTRE	PDT	RP Astera	RP Sophese		DG RP Sophese	PDT RP Astera		DG RP Astera		PDT			RP Astera
M. Ayrat	ADM			ADM	PDT					ADM			MEM du CS		
J. Brelet	ADM				ADM					ADM			PDT du CS		
G. Clément *à partir du 02.05.2018 **à partir du 14.05.2018 ***à partir du 08.06.2018	ADM Vice PDT*	MEM du CS**		ADM***			ADM			PDT			MEM du CS		
E. Flahaut *à partir du 21.03.2018	ADM		MEM du CS				PDT*								
F. Imbert * jusqu'au 08.06.2018 ** jusqu'au 15.05.2018 *** jusqu'au 21.03.2018	ADM*		MEM du CS**				PDT***								
C. Lefevre	ADM		MEM du CS		ADM										
D. Lefoulon	ADM		MEM du CS		ADM										
I. Malhomme	ADM						ADM			ADM					
A. Pinton *à partir du 02.05.2018 ** jusqu'au 02.05.2018 ***à partir du 14.05.2018 ****à partir du 15.05.2018 *****à partir du 12.06.2018	PDT* Vice PDT**	PDT du CS***	PDT du CS*	PDG	ADM		ADM			ADM	PDT RP Astera*	Vice PDT****	PDT RP Astera*	PDT RP Astera*	ADM*****
C. Roudières	ADM Vice PDT	MEM du CS	MEM du CS	ADM	ADM		ADM			ADM			MEM du CS		
A. Valette	ADM				ADM					ADM					
P. Bourbon *à partir du 08.06.2018 **à partir du 15.05.2018	ADM*						ADM**			ADM					

Noms	Astera SA	Sanastera S.p.A.	CERP Rouen SAS	Sophese SA	Oxypharm SA	Vitaléa Médical SAS	Isipharm SA	Eurolease SAS	CERP Rouen Formation SAS	Les Pharmaciens Associés SA	Centrale des Pharmaciens SAS	Première Ligne SAS	Eurodep SAS	Eurodep Pharma SAS	CERP France
A. Métivier *à partir du 15.05.2018					ADM*										
A. Roudergues		MEM du DCTRE													
F. Chetreff			MEM du CS												
O. Delarue			MEM du CS												
M. Pruja			MEM du CS												
N. Erb			DG DE												
Y. Kerouédan				ADM											
G. Riha					DG	PDT									
S. Landrot							ADM								
C. Thibous * jusqu'au 15.05.2018							ADM*								
L. Abraham							ADM								
C. Hellin *à partir du 15.05.2018										ADM*					
C. Sceau											DG		DG	DG	
E. Khoully											DG DEL				
A. Maquin														DG DEL	
K. Mazeau									PDT						

PDT = Président
 PDG = Président directeur général
 DG = Directeur général
 ADM = Administrateur
 DG DE = Directeur général délégué
 RP = Représentant permanent (suivi du nom de la société représentée)

Vice-PDT = Vice-Président
 Vice-PDT du CS = Vice-Président du Comité de surveillance
 MEM du CS = Membre du Comité de surveillance
 PDT du DCTRE = Président du Directoire
 MEM du DCTRE = Membre du Directoire

GOVERNANCE DE LA COOPERATIVE

I. Cadre de l'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'Astera fonctionne selon les principes de gouvernement d'entreprise définis dans le Règlement Intérieur du Conseil d'administration validé le 19 janvier 2016 et les statuts d'Astera adoptés à l'Assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2017 et se réfère au guide de la gouvernance des coopératives et des mutuelles publié par l'Institut de Formation des Administrateurs (IFA).

S'appuyant sur ces principes, Astera s'attache à mettre en œuvre une véritable gouvernance d'entreprise, mais aussi, plus particulièrement, une gouvernance coopérative au profit de ses sociétaires, selon une politique active de promotion du sociétariat.

Le Règlement Intérieur et la Charte des administrateurs d'Astera adoptée par le conseil d'administration du 19 janvier 2016 précisent les principes et les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration.

II. Représentativité et éthique du Conseil d'administration

Selon les termes du Guide de gouvernance des coopératives et des mutuelles publié par l'IFA auquel Astera se réfère, les administrateurs sont les représentants de l'intérêt collectif des sociétaires et leur mode d'élection garantit leur indépendance.

Le Conseil d'administration d'Astera soutient cette définition sur la base des éléments suivants :

- Sa composition s'efforce de refléter le plus harmonieusement possible l'ensemble du sociétariat d'Astera,
- La double qualité du sociétaire, à la fois associé et client de sa coopérative, est l'un des principes fondateurs d'Astera,
- Des dispositions pour se prémunir des conflits d'intérêts ont été prises grâce à la Charte des administrateurs qui stipule que tout membre du Conseil d'administration a l'obligation de faire part de toute situation potentielle de conflit d'intérêt le concernant et de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

En conséquence de quoi, le Conseil d'administration constate que ses membres sont :

- élus démocratiquement par les sociétaires selon le principe « un sociétaire, une voix »,
- responsables devant les sociétaires qui les ont élus,
- représentatifs de la diversité du sociétariat d'Astera,
- les représentants et les garants de l'intérêt collectif des sociétaires.

III. Les membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 12 administrateurs au maximum élus par l'Assemblée générale des sociétaires pour une durée de 3 ans.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'intégrité, le sens des responsabilités à l'égard des sociétaires, la capacité à travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, la connaissance de l'entreprise, la compréhension du monde pharmaceutique et économique, le courage d'exprimer une opinion.

Les fonctions des administrateurs prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des sociétaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits administrateurs. Les administrateurs sont rééligibles.

IV. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration

Outre les pouvoirs expressément prévus par la loi et par les statuts d'Astera, le Conseil d'administration dispose des attributions suivantes :

- Il détermine, avec la Direction générale, les politiques ou stratégies en vue de servir les besoins des pharmaciens sociétaires,
- Il contrôle l'exécution de cette politique et la gestion de la coopérative par la Direction générale,
- Il vérifie que ces politiques ou stratégies contribuent effectivement à satisfaire les besoins des pharmaciens sociétaires,
- Il arrête les comptes et veille à la qualité de l'information financière fournie aux sociétaires,
- Il examine la politique de rémunération du capital, le montant du dividende coopératif et formule des propositions qu'il soumet à l'Assemblée générale,
- Il veille à la bonne diffusion des décisions et à leur compréhension.

V. Les Comités spécialisés du Conseil d'administration

La vocation des comités spécialisés est de préparer les travaux du Conseil d'administration de la coopérative afin de permettre à celui-ci de délibérer en toute connaissance de cause.

1. Le Comité d'éthique

Le Comité d'éthique a la charge de s'assurer du respect des valeurs, principes et aspects réglementaires auxquels la coopérative et ses filiales adhèrent.

2. Le Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération a la charge d'identifier les personnes qualifiées pour devenir administrateur ou conseiller auditeur du groupe Astera. Il formule des propositions et des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération des mandataires sociaux et l'indemnisation des membres des Conseils d'administration du groupe Astera.

3. Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a la charge de contrôler les bonnes pratiques qui permettent de garantir une production comptable de qualité et une information financière la plus fidèle possible.

VI. Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration

Le Président arrête l'ordre du jour, organise et dirige les travaux du Conseil d'administration. Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires. Il sollicite leurs avis sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque fin d'année, un calendrier annuel des dates de réunions du Conseil d'administration pour l'année suivante est établi pour faciliter la participation des administrateurs à ces réunions.

En plus des informations reçues, chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. ■

INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2018

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'administration est composé de 11 membres.

I. Les réunions du Conseil d'administration

En 2018, le Conseil d'administration s'est réuni :

- Le 23 janvier en présence de 11 administrateurs
- Le 22 mars en présence de 10 administrateurs
- Le 2 mai en présence de 9 administrateurs
- Le 3 mai en présence de 9 administrateurs
- Le 8 juin en présence de 11 administrateurs
- Le 25 septembre en présence de 11 administrateurs
- Le 20 novembre en présence de 11 administrateurs.

Les points importants qui ont été débattus ou décidés lors de ces conseils ont été :

1. La vie sociale, le fonctionnement interne et le sociétariat :

- L'évolution et le renouvellement de la composition des Conseils d'administration du groupe coopératif,
- L'élection du Président et des deux vice-présidents,
- La composition des Comités spécialisés,
- La modification des statuts des filiales Oxypharm, Isipharm et les Pharmaciens Associés
- L'activité du Comité d'éthique, du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération ainsi que le rapport des Présidents de filiale.
- La révision coopérative,
- La fixation du montant du dividende coopératif,
- La rémunération des parts sociales,
- Les actualités SECOF et FCA
- L'activité des conseils régionaux.

2. Les comptes :

- Le budget 2018,
- Les investissements 2018,
- L'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels 2017,
- Les comptes trimestriels et semestriels du groupe coopératif,
- Le prévisionnel 2018,
- La recapitalisation d'Europep.

3. L'actualité professionnelle :

- Un rachat du stock LIFE par la filiale belge CERP,
- Les problématiques autour de la sérialisation,
- La fusion Vitaléa Médical/Oxypharm
- L'aide au financement à l'installation,
- Les ruptures de médicaments.

Le Conseil d'administration a organisé le 10 décembre, une journée de réflexion consacrée à la révision coopérative.

II. Les Comités spécialisés du Conseil d'administration en 2018

1. Le Comité d'audit

Cette année, le Comité d'audit était présidé par M. Jacques Brelet. Sa composition était la suivante :

- Mme Corinne Roudières,
- Mme Anne Valette,
- M. Philippe Bourbon.

Le Comité a notamment étudié la gestion des produits chers et leur impact sur l'économie de l'entreprise.

2. Le comité d'éthique

Cette année, le Comité d'éthique était présidé par M. Eric Flahaut. Sa composition était la suivante :

- Mme Ira Malhomme,
- M. Christophe Lefèvre.

Le Comité d'éthique s'est intéressé à la mise en place de la Déclaration de Performance Extra-Financière.

3. Le Comité de nomination et de rémunération

Cette année, le Comité de nomination et de rémunération était présidé par M. Gérard Clément. Sa composition était la suivante :

- Mme Muriel Ayrat,
- M. Dominique Lefoulon,
- M. Armand Pinton.

Le Comité de nomination et de rémunération a notamment étudié :

- Le renouvellement des mandats en 2018 du groupe coopératif,
- L'indemnité compensatrice des administrateurs,
- La rémunération des mandataires sociaux,
- Le recrutement de nouveaux administrateurs.

Le 7 juin 2019 trois mandats d'administrateurs arrivent à échéance.

Nous vous demandons de renouveler votre confiance à ces 3 administrateurs : Muriel Ayrat pharmacienne à Blangy-sur-Bresle (76), Christophe Lefevre pharmacien à Hauteville-Lompnes (01) et Gérard Clément pharmacien à Locminé (56). ■



LA RÉVISION COOPÉRATIVE

Le rapport de la révision coopérative sera disponible pendant cinq ans sur le site atera :
www.astera.coop

ATTESTATION ET OPINION

Dans le cadre de l'application des articles 25-1 à 25-5 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et des décrets n° 2015-706 du 22 juin 2015 et 2015-800 du 1^{er} juillet 2015, la société coopérative ASTERA a fait l'objet d'une révision coopérative permettant de procéder à l'examen critique et analytique de l'organisation et du fonctionnement de la société coopérative au regard des principes coopératifs définis par la loi du 10 septembre 1947 susvisé et des règles spécifiques de la société révisée.

Cette mission de révision coopérative dont l'exécution s'est déroulée entre décembre 2018 et mars 2019 couvre la période débutant le 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2017.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux textes en vigueur et au cahier des charges pour les sociétés coopératives de commerçants détaillants.

Tous les documents que nous avons demandés nous ont été transmis. Notre analyse se fonde à la fois sur l'analyse des documents qui nous ont été fournis que sur les entretiens, téléphoniques ou physiques, que nous avons pu avoir avec les interlocuteurs dédiés.

Nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la conformité de l'organisation et du fonctionnement de votre coopérative aux principes et règles coopératives et à l'intérêt des adhérents, ainsi qu'aux règles spécifiques applicables.

Paris, le 20 mars 2019 Cabinet Montiel Laborde
Jean-Luc Montiel Réviseur agréé





RAPPORT
DE GESTION

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Le présent rapport sur la Performance extra-financière est établi conformément au deuxième alinéa de l'article L225-100 du code de Commerce. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30/04/2019.

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Dans le cadre de l'ordonnance N°2017-1180 et du décret d'application N°2017-1265 ayant transposé la directive européenne 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières, ASTERA publie pour la première fois en 2019, une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) qui met en évidence les informations sociales, sociétales et environnementales relatives aux activités du groupe en France, Allemagne et Belgique au cours de l'exercice 2018. Bien que cette information fasse partie intégrante du rapport de gestion, Astera a fait le choix de créer un rapport spécifique lui permettant de répondre aux exigences des articles R.225-105 du Code de commerce.

Ce rapport a pour objectif de souligner les réponses d'Astera face aux risques sociaux, sociétaux et environnementaux qu'elle a pu identifier pour son activité principale de répartiteur pharmaceutique au travers de ses 5 valeurs fondatrices.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, ce rapport a fait l'objet d'un audit et d'une certification par un Organisme Tiers Indépendant permettant de confirmer la sincérité des informations sociales, sociétales et environnementales mentionnées dans le rapport ainsi que la conformité de la déclaration par rapport aux exigences légales.

Astera a désigné RSM Paris, organisme accrédité par le COFRAC⁽¹⁾ pour réaliser la mission d'audit et de certification dont le rapport figure en annexe de la Déclaration de Performance Extra-financière.

Vous trouverez ci-après la synthèse des risques identifiés pour l'activité de répartition pharmaceutique ; Astera se doit de répondre efficacement aux risques sociaux, environnementaux et sociétaux mis en évidence afin de préserver ses valeurs fondatrices. L'objectif visé par une telle déclaration est de pouvoir suivre les réponses à ces risques au cours des années à venir. Ainsi, Astera s'est doté de plusieurs indicateurs sociaux (effectif, rémunération, formation...) et environnementaux (quantité de déchets revalorisés, consommation d'énergie, quantité d'émission de gaz à effet de serre...) qui lui permettront de mesurer de manière tangible l'efficacité des politiques mises en œuvre. Toutes les actions engagées ont pour but de diminuer l'impact environnemental d'Astera, tout en confirmant sa volonté d'ancrer son empreinte sociétale en tant que partenaire incontournable du pharmacien pour une égalité d'accès aux médicaments sur tout le territoire. La force de notre coopérative se trouve dans ses valeurs saines et humaines portées par l'ensemble des collaborateurs depuis près de 100 ans ; les politiques sociales déployées ont pour objectif d'en assurer la pérennité.

Conformément à la réglementation en vigueur, la déclaration de performance extra-financière sera disponible pendant 5 ans dans sa version intégrale sur le site internet Astera www.astera.coop.



(1) Accréditation n° 3-1594, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Présentation des risques extra-financiers liés à chaque valeur Astera





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Assemblée générale du 7 juin 2019

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Approbation des comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 357-1 et suivants du code de commerce.
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de leurs mandats.
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Renouvellement des mandats respectifs de trois membres du Conseil d'administration.
- Constatation du montant du capital social au 31 décembre 2018 et de son évolution au cours de l'exercice écoulé.
- Modification du Règlement Intérieur.
- Questions diverses.
- Pouvoirs en vue des formalités. ■

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net de 14 359 259,86 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate qu'il n'y a pas de dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts.

L'Assemblée générale donne en conséquence, aux administrateurs et aux commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L 357-1 et suivants du code de commerce, faisant ressortir un résultat net part du groupe de 24 455 864 €.

Troisième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement dans les conditions de l'article L 225-40 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter conformément à l'article 40 des statuts de la coopérative, le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui s'élève à 14 359 259,86 € comme suit :

Intérêts aux parts sociales ordinaires bruts*	569 058,50 €
Dividendes coopératifs bruts attribués aux parts sociales à avantage particulier*	4 559 677,79 €
Dotations à la réserve facultative	9 230 523,57 €

* Intérêts et dividendes éligibles à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques (art. 243bis du code général des impôts).



■ ■ ■ Le dividende coopératif sera réparti, entre les sociétaires coopérateurs, selon les modalités prévues à l'article 7 des statuts, au prorata des opérations de fourniture de produits réalisées par chacun d'eux directement auprès de la coopérative ou indirectement auprès de CERP Rouen SAS.

En application de l'article IV du Règlement Intérieur, le dividende coopératif sera affecté automatiquement à la mise à jour du compte parts statutaire pour les sociétaires dont le compte n'a pas atteint le minimum réglementaire et le solde versé au compte Privilège ouvert dans les livres de CERP Rouen SAS.

L'Assemblée générale reconnaît en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué :

Les intérêts aux parts suivants :

Exercice	Intérêts aux parts unitaires
2015	0,89 €
2016	0,25 €
2017	0,50 €

Les dividendes coopératifs suivants :

Exercice	Dividende coopératif total
2015	4 914 172,24 €
2016	5 011 417,51 €
2017	5 046 113,47 €

Cinquième résolution

L'Assemblée générale constate que le capital au 31 décembre 2018 s'élève à 56 973 610 € dont 67 760 € sous forme de parts sociales à avantage particulier et qu'il a diminué de 2 350 740 € par rapport au capital inscrit au bilan arrêté au 31 décembre 2017 (59 324 350 €).

Sixième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Madame Muriel Ayrat, Pharmacienne, domiciliée à Blangy-sur-Bresle (76) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Madame Muriel Ayrat a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Septième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Clément, Pharmacien, domicilié à Locminé (56) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Gérard Clément a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Huitième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Lefevre, Pharmacien, domicilié à Hauteville-Lompnes (01), vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Christophe Lefevre a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, décide de remplacer l'article V du Règlement Intérieur « LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS » par « PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ». Cet article sera désormais rédigé comme suit :

« Article V – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La collecte d'informations nominatives concernant les clients peut faire l'objet d'un traitement informatisé. Les données collectées sont destinées aux sociétés du groupe coopératif Astera et pourront être également communiquées à tout tiers partenaire à des fins statistiques et commerciales. Les données traitées sont conservées selon les durées de prescription et de conservation légales, notamment fiscales, commerciales et comptables.

Toute personne concernée par le traitement dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données la concernant, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement pour motif légitime, et d'un droit d'opposition à la prospection notamment commerciale.

L'exercice de ces droits s'effectue à l'adresse : dpo@astera.coop. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés. »

Dixième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra. ■



COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDE GROUPE ASTERA

Au 31 décembre 2018 (en milliers d'euros)

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET AU 31.12.2018	NET AU 31.12.2017
Capital souscrit non appelé				
Capital social non appelé	0		0	0
Total du capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Actif immobilisé				
Ecart d'acquisition	5 309	- 4 309	1 000	1 387
Immobilisations incorporelles	53 633	- 44 829	8 804	9 587
Immobilisations corporelles	441 145	- 255 996	185 149	178 364
Immobilisations financières	3 075	-2	3 073	2 942
Titres mis en équivalence	384		384	384
Total de l'actif immobilisé (II)	503 546	- 305 136	198 410	192 664
Actif circulant				
Stocks et en cours	312 171	- 1 933	310 238	294 509
Avances fournisseurs	2 322		2 322	4 829
Créances clients	496 023	- 4 916	491 107	510 551
Créances fiscales et sociales	50 780	- 2 840	47 940	48 642
Impôt différé actif	3 282		3 282	3 496
Valeurs mobilières de placements	35 000	- 15	34 985	46 286
Disponibilités	78 959		78 959	83 252
Total de l'actif circulant (III)	978 537	- 9 704	968 833	991 565
Comptes de régularisation actif	12 424		12 424	11 925
TOTAL DE L'ACTIF	1 494 507	- 314 840	1 179 667	1 196 154

BILAN CONSOLIDE GROUPE ASTERA

Au 31 décembre 2018 (en milliers d'euros)

PASSIF	NET AU 31.12.2018	NET AU 31.12.2017
Fonds propres		
Capital social	56 974	59 324
Primes et boni de fusion	457	457
Réserves	284 057	270 250
Résultat (Part du groupe)	24 456	19 408
Total des fonds propres (I)	365 944	349 439
Intérêts minoritaires (II)	6 308	6 473
Autres fonds propres (III)	0	0
Provisions pour risques & charges		
Provisions pour risques	845	1 323
Provision pour retraite	35 856	34 785
Provisions pour impôts	3 804	3 369
Total des provisions pour risques & charges (IV)	40 505	39 477
Impôt différé passif	2 093	6 480
Dettes		
Emprunts et dettes financières	171 317	188 032
Avances et acomptes reçus sur commandes	117 136	114 898
Dettes fournisseurs	277 335	266 402
Dettes fiscales et sociales	48 835	51 438
Autres dettes	149 711	172 831
Total des dettes (V)	764 334	793 601
Comptes de régularisation passif	483	684
TOTAL DU PASSIF	1 179 667	1 196 154

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Au 31 décembre 2018 (en milliers d'euros)

	2018	2017
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	4 895 555	4 794 359
Production vendue	74 018	67 107
Chiffre d'affaires net	4 969 573	4 861 466
Reprises de provisions	6 120	3 982
Autres produits d'exploitation	56 254	54 424
Total produits d'exploitation (1)	5 031 947	4 919 873
Charges d'exploitation		
Achats consommés	4 618 867	4 522 259
Autres achats et charges externes	141 352	135 146
Impôts, taxes et versements assimilés	9 455	9 586
Charges de personnel	170 502	166 261
Dotations aux amortissements et aux provisions	43 551	40 025
Autres charges d'exploitation	1 155	739
Total des charges d'exploitation (2)	4 984 882	4 874 016
Résultat d'exploitation (3 = 1 - 2)	47 065	45 857
Total des produits financiers (4)	2 612	2 112
Total des charges financières (5)	22 095	20 612
Résultat financier (6 = 4 - 5)	- 19 483	-18 500
Résultat courant avant impôt (7 = 3 + 6)	27 582	27 357
Total des produits exceptionnels (8)	10 011	2 519
Total des charges exceptionnelles (9)	7 894	1 545
Résultat exceptionnel (10 = 8 - 9)	2 117	974
Impôts sur les bénéfices (11)	8 586	7 631
Impôts différés (12)	243	52
Correction d'erreur sur impôts différés (a)	- 4 392	
Résultat net des entreprises intégrées (13 = 7 + 10 - 11 - 12)	25 262	20 648
Résultat des sociétés mises en équivalence (14)	0	39
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition (15)	336	616
Résultat net de l'ensemble consolidé (16 = 13 + 14 - 15)	24 926	20 071
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	470	663
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	24 456	19 408
Résultat par action	21,36	16,28

Nombre de parts sociales ordinaires 1 138 117 1 185 137

Nombre de parts sociales à avantage particulier 6 760 6 750

(a) cf. annexe - paragraphe 4.8

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2018

Les comptes consolidés du groupe ASTERA SA, arrêtés au 31 décembre 2018, ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, et donc conformément au règlement C.R.C. n° 99-02.

1 • Périmètre de consolidation

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont celles sur lesquelles ASTERA SA exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Astera SA 39, rue des Augustins Mère
n° 570.501.551 76 000 Rouen

FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION GLOBALE		% CONTRÔLE 31.12.2018	% CONTRÔLE 31.12.2017	% INTÉRÊT 31.12.2018	% INTÉRÊT 31.12.2017
Sophèse SA (1) n° 352.535.983	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	85,7054	86,1141	85,7054	86,1141
Isipharm SA n° 455.202.135	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	99,9895	99,9895	85,6963	86,1050
Oxypharm SA n° 329.879.050	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	97,6408	97,6408	83,6834	84,0825
Vitaléa Médical SAS n° 351.840.301	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	85,7054	86,1141
Eurolease SAS n° 443.597.075	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Centrale des Pharmaciens SAS n° 508.409.737	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Les Pharmaciens Associés SA n° 510.152.994	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	99,9243	99,9243	99,9243	99,9243
Eurodep SAS (2) n° 439.026.139	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Eurodep Pharma SAS n° 511.469.132	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Première Ligne SAS n° 438.443.293	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000

(1) Sophèse SA : En septembre 2018, une augmentation de capital de 340 K€ (inclus la prime d'émission) a été réalisée par transformation d'une partie des dividendes 2017 en actions ; ASTERA SA n'a pas souscrit à cette augmentation ; en revanche, elle a acquis des titres auprès des minoritaires pour un montant de 96 K€.

(2) Le 4 décembre 2018 s'est tenue une A.G.E. afin de réaliser une augmentation de capital de 13.000 K€ à laquelle ASTERA SA a souscrit. Le capital social a été ensuite rapporté à son niveau initial de 750 K€ et le report à nouveau déficitaire apuré à due proportion. Cela a permis de reconstituer les capitaux propres de cette filiale au-delà de 50% de son capital social. ■■■■

2 • Principes, règles et méthodes comptables

■ ■ ■

FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE		% CONTRÔLE 31.12.2018	% CONTRÔLE 31.12.2017	% INTÉRÊT 31.12.2018	% INTÉRÊT 31.12.2017
Sanastera SpA. (3)	Piazza Galvani 3 40124 Bologna	50,0000	50,0000	50,0000	50,0000

(3) - Pour mémoire, la société Sanastera SpA est la maison mère du groupe de Répartition que les Coopératives française ASTERA SA et allemande SANACORP eG ont décidé de créer ensemble en 2007.

Cette joint-venture regroupe principalement trois sociétés de Répartition : CERP Rouen SAS en France, CERP SA en Belgique, Sanacorp Pharmahandel GmbH en Allemagne. Les sociétés CERP Rouen Formation SAS en France, L.P.A. SA – Santalis et Health & Technology Sprl en Belgique font également partie du groupe SANASTERA SpA mais sont rattachées au pôle Solutions à l'officine.

La société Health & Technology a été créée le 14/12-2015, CERP SA ayant acquis 30 parts sur 100 (apport de 30 K€ sur un capital de 100 K€). Au 14/08-2018, CERP SA a acquis 20 parts supplémentaires pour 11,1 K€ et détient désormais 50% des parts en assurant la gérance de la société.

FILIALES CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE		% CONTRÔLE 31.12.2018	% CONTRÔLE 31.12.2017	% INTÉRÊT 31.12.2018	% INTÉRÊT 31.12.2017
CERP France SA n° 380.132.969	13-15, rue de Calais 75 009 Paris	33,3021	33,3021	33,3021	33,3021

Participations non consolidées :

La société SECOF S.A. détenue à 20% par Sanastera n'est pas consolidée du fait de sa taille non significative pour le groupe (Capitaux propres 151 K€ (104 K€ en 2017), total bilan 162 K€ (126 K€ en 2017), chiffre d'affaires 149 K€ (127 K€ en 2017), résultat net + 16 K€ (- 3 K€ en 2017)).

POLES D'ACTIVITE

Pour mémoire - L'organisation managériale du groupe ASTERA SA et sa structure de reporting est la suivante depuis le 1^{er} janvier 2015 :

DÉNOMINATION DES PÔLES	SOCIÉTÉS
Répartition	Sanastera SpA (I) CERP Rouen SAS Sobedip (B) CERP SA (B) Groupe Sanacorp Pharmahandel GmbH (D)
Soins à la Personne	Oxypharm SA Vitaléa Médical SAS
Solutions à l'Officine	Isipharm SA Eurolease SAS L.P.A. SA CERP Rouen Formation SAS L.P.A. SA (B) Health & Technology (B) depuis 2018
Solutions à l'Industrie	Eurodep SAS Eurodep Pharma SAS Première Ligne SAS Centrale des pharmaciens SAS
Holdings	ASTERA SA Sophèse SA
Mises en équivalence	CERP France SA SIPAM SA jusqu'en 2017

(I) Italie, (B) Belgique, (D) Allemagne.

2 • 1 Application des méthodes préférentielles préconisées par le règlement n° 99-02

Depuis l'exercice 2001, le groupe ASTERA SA applique le règlement C.R.C. n°99-02.

Il a opté pour la mise en place des méthodes préférentielles préconisées, à savoir :

- Activation des immobilisations financées par contrat de crédit-bail ;
- Provision des charges liées aux engagements de retraite vis-à-vis des salariés du groupe.

2 • 2 Crédit-bail

Les biens dont le groupe a la disposition par contrat de crédit-bail ou selon des modalités analogues, sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. Par conséquent, les postes d'immobilisations corporelles ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif.

Ces immobilisations sont amorties selon leur durée probable de vie. Les annuités de crédit-bail sont éliminées et remplacées :

- Par une dotation normale aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées ;
- Par une charge financière relative à l'emprunt issu du retraitement des opérations de crédit-bail.

2 • 3 Engagements de retraite

Le groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés principalement au titre des indemnités de fin de carrière, des gratifications de retraite et d'ancienneté. Au titre de ces engagements - et conformément à l'application de la méthode préférentielle préconisée par le règlement CRC n° 99-02 - une provision pour charges figure au passif du bilan consolidé.

L'évaluation de cette provision est faite selon la méthode prospective avec salaire de fin de carrière (méthode des unités de crédits projetées).

Depuis 2012, pour les engagements au titre des Indemnités de Fin de Carrière, le groupe applique la méthode dite du « corridor » ; cette dernière permet d'amortir les pertes et gains actuariels liés à l'expérience et aux changements d'hypothèses sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés, après application d'un corridor de 10% du maximum entre la valeur des engagements et la valeur des actifs de couverture.

Les hypothèses économiques et démographiques retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

	2018	2017
Taux actualisation		
France	1,60%	1,30%
Allemagne	2,00%	1,75%
Taux de rendement attendu des fonds		
France	1,60%	1,30%
Allemagne	2,00%	1,75%
Taux de progression des salaires		
France	2,50%	2,50%
Allemagne	2,50%	2,50%
Taux d'inflation sur le long terme		
France	1,75%	1,75%
Allemagne	1,50%	1,50%
Modalité de départ	100% volontaires	

Le taux d'actualisation retenu en France comme en Allemagne est fonction de l'évolution du taux des obligations + 10 ans d'entreprises de 1^{ère} qualité (AA) de la zone euro au 31 décembre 2018.

Du fait de la volatilité du taux d'actualisation, une information sur la sensibilité est donnée en annexe au paragraphe traitant des provisions pour engagements de retraite.

Les hypothèses de taux de turnover sont les suivantes :

• France

Mobilité du personnel	2018	2017
16 - 24 ans	28,6%	25%
25 - 29 ans	12,7%	15%
30 - 34 ans	2,9%	10%
35 - 39 ans	2,7%	6%
40 - 44 ans	1,7%	3%
45 - 49 ans	1,3%	1%
50 - 54 ans	0,7%	0%
+ 55 ans	0%	0%

• Allemagne

Mobilité du personnel	2018	2017
16 - 24 ans	10%	10%
25 - 29 ans	7,5%	7,5%
30 - 34 ans	5,5%	5,5%
34 - 39 ans	3,75%	3,75%
40 - 44 ans	2,25%	2,25%
45 - 49 ans	1%	1%
50 - 54 ans	0%	0%
+ 55 ans	0%	0%

2 • 4 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles ASTERA SA exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles ASTERA SA exerce un contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. C'est le cas de Sanastera SpA (depuis la clôture au 31 décembre 2007) dont les postes d'actif et de passif sont intégrés pour 50% dans les comptes consolidés du groupe ASTERA SA.

Les sociétés dans lesquelles ASTERA SA exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

2 • 5 Dates de clôture

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre. ■ ■ ■



2•6 Ecart d'acquisition

L'excédent du prix d'acquisition des titres sur la juste valeur des actifs nets des sociétés acquises est affecté aux écarts d'acquisition.

Le groupe amortit linéairement ses écarts d'acquisition sur une durée allant de 5 à 10 ans.

Les écarts inférieurs à 50 K€ sont amortis sur l'exercice.

2•7 Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement et frais d'augmentation de capital enregistrés dans les comptes sociaux sont considérés comme des non-valeurs et donc éliminés du bilan ; les dotations aux amortissements correspondantes sont éliminées du compte de résultat.

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels) sont inscrites au bilan à leur coût historique et sont amorties linéairement sur des périodes allant de 1 à 7 ans (logiciels acquis) et de 5 à 10 ans (logiciels créés). Conformément au règlement ANC 2014-03, les durées d'amortissement des logiciels peuvent être régulièrement revues en fonction de leur durée de vie économique.

2•8 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie des immobilisations :

• Immobilisations gérées par composants

CONSTRUCTIONS (hors sous-groupe Sanacorp)	DURÉE DE VIE RÉSIDUELLE
Composant : aménagement terrain	5 à 25 ans
Composant : gros oeuvre	19 à 50 ans
Composant : aménagement et second oeuvre	5 à 20 ans
Composant : couverture	5 à 20 ans
Composant : installations techniques	4 à 15 ans

Pour mémoire, en 2005, le groupe ASTERA SA avait fait expertiser ses immeubles afin de déterminer pour chacun d'entre eux des composants homogènes ainsi qu'une durée d'amortissement résiduelle.

A compter du 1^{er} janvier 2005, il avait été décidé, conformément au règlement ANC 2014-03, de les amortir en conséquence avec effet prospectif. Les immeubles de Sanacorp Pharmahandel GmbH n'ont pas fait l'objet d'un découpage en composants homogènes et sont donc amortis de manière linéaire (25 à 50 ans) sur la base de leur valeur globale.

• Immobilisations autres

	DURÉE DE VIE
Mobilier	5 à 13 ans
Matériel et outillage	5 à 20 ans
Matériel de transport	2 ans ½ à 6 ans
Matériel de bureau	3 à 13 ans
Matériel de bureau informatique	3 à 10 ans
Agencements & aménagements	5 à 25 ans

Pour Eurolease SAS, conformément au règlement ANC 2014-03, il est pratiqué une durée d'amortissement au niveau

économique non pas sur la durée d'usage mais sur la durée réelle des contrats de location financière.

2•9 Immobilisations financières

Les titres des sociétés non consolidées détenues par les sociétés du groupe figurent sous la rubrique « Autres titres » pour leur valeur d'acquisition.

2•10 Stocks

Ils sont évalués à leur prix d'achat (prix grossiste HT) minoré des escomptes obtenus des fournisseurs pour règlements anticipés.

Les stocks sont valorisés suivant la méthode « premier entré - premier sorti » sauf pour Sanacorp Pharmahandel GmbH qui applique la méthode du coût moyen pondéré.

Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation lorsque leur taux de rotation est faible.

2•11 Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale et ont, si nécessaire, fait l'objet de provisions après examen des dossiers au cas par cas.

2•12 Impôts différés

Les éliminations et retraitements ayant une incidence sur le résultat font l'objet d'une constatation d'impôts différés calculés au taux applicable selon les postes concernés dans les sociétés dont la situation fiscale est bénéficiaire ou présente des déficits récupérables à court terme (méthode du report variable / conception étendue).

2•13 Correction d'erreur sur Impôts différés

Une correction d'erreur sur impôts différés, détaillée dans le paragraphe 4.8, a été comptabilisée à la clôture au 31 décembre 2018.

3•2 Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2017	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2018
Concessions, brevets, licences acquis	19 507	654	(6)	228	20 383
Logiciels créés	29 292	51	(183)	592	29 752
Fonds de commerce	2 204	-	-	-	2 204
Autres immobilisations	8	-	-	-	8
Immobilisations en cours	978	1 091	-	(783)	1 286
TOTAL	51 989	1 796	(189)	37	53 633

Les augmentations concernent principalement :

- Activité « Répartition » :
 - Logiciels acquis + 0,6 M€ ;
 - Logiciels créés + 0,1 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 0,7 M€ ;
- Activité « Solutions à l'industrie » :
 - Immobilisations en cours + 0,3 M€.

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2017	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2018
Concessions, brevets, licences acquis	16 946	1 218	(4)	-	18 160
Logiciels créés	24 955	1 214	(183)	-	25 986
Fonds de commerce	501	182	-	-	683
TOTAL	42 402	2 614	(187)	-	44 829

3•3 Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2017	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2018
Terrains & Constructions	136 497	4 189	(10 051)	2 931	133 566
Autres immobilisations corporelles	273 300	42 886	(16 007)	3 134	303 314
Immobilisations en cours, avances & acomptes	6 068	4 300	-	(6 102)	4 266
TOTAL	415 865	51 375	(26 058)	(37)	441 145

Les augmentations concernent principalement :

- Activité « Répartition » :
 - Terrain & bâtiments + 1,4 M€ ;
 - Installations techniques + 1,2 M€ ;
 - Matériels et outillages industriels + 1,8 M€ ;
 - Matériel de transport + 2,2 M€ ;
 - Matériel informatique + 1,2 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 1,0 M€ ;
- Activité « Soins à la personne » :
 - Terrain & bâtiments + 2,7 M€ ;
 - Matériel du parc locatif + 9,7 M€ ;
 - Matériel de transport + 2,0 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 0,3 M€ ;
- Activité « Solutions à l'officine » :
 - Acquisition de matériels à louer par Eurolease + 22,0 M€ ;
 - Mobilier + 0,9 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 2,9 M€ ;
- Activité « Solutions à l'industrie » :
 - Matériel informatique + 0,1 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 0,1 M€.■■■

3 • Notes relatives au bilan (chiffres en milliers d'euros)

3•1 Ecart d'acquisition positifs

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2017	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31.12.2018
Ecart d'acquisition	5 462	(51)	(102)	5 309

AMORTISSEMENTS	VALEUR AU 31.12.2017	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31.12.2018
Ecart d'acquisition	4 075	336	(102)	4 309

La colonne « Diminutions » est constituée des écarts - amortis à 100% à la fin de l'exercice 2017 - qui ont été extournés dans leur intégralité au 31 décembre 2018.

■ ■ ■ Les diminutions sont essentiellement dues à :

- Activité « Répartition » :
 - Cessions de bâtiments (VB 10,0 M€ ; amortissements cumulés 2,9 M€) ;
 - Cessions de matériel informatique (VB 1,1 M€ ; amortissements cumulés 1,1 M€) ;
 - Cessions de matériel de transport (VB 2,1 M€ ; amortissements cumulés 1,9 M€).
- Activité « Soins à la personne » :
 - Cessions de matériel du parc locatif MAD/ HAD (VB 5,2 M€ ; amortissements cumulés 4,9 M€) ;
 - Cessions de matériel de transport (VB 1,3 M€ ; amortissements cumulés 1,3 M€).
- Activité « Solutions à l'officine » :
 - Cessions de matériels loués (VB 4,9 M€ ; amortissements cumulés 4,5 M€) ;
 - Cessions de mobilier (VB 0,4 M€ ; amortissements cumulés 0,4 M€).
- Activité « Solutions à l'industrie » :
 - Aucune cession significative.

La part des immobilisations corporelles en crédit-bail dans le total des immobilisations corporelles est illustrée dans le tableau suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CRÉDIT-BAIL	VALEUR AU 31.12.2017	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31.12.2018
Valeurs brutes	19 017	-	(525)	18 492
Amortissements	(14 257)	(616)	225	(14 648)
Valeur nette comptable	4 760	(616)	(300)	3 844

Les amortissements et provisions des immobilisations corporelles sont détaillés ci-dessous :

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2017	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2018
Terrains & Constructions	59 514	4 834	(2 931)	-	61 417
Autres immobilisations corporelles	177 987	31 554	(14 962)	-	194 579
TOTAL	237 501	36 388	(17 893)	-	255 996

3 • 4 Immobilisations financières

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2017	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2018
Autres titres	339	-	(15)	-	324
Prêts	2 356	344	(178)	-	2 522
Autres créances	260	7	(38)	-	229
TOTAL	2 955	351	(231)	-	3 075

PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2017	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2018
Autres titres	8	-	(8)	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres créances	5	-	(3)	-	2
TOTAL	13	-	(11)	-	2

3 • 5 Titres mis en équivalence

TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	VALEUR AU 31.12.2017	Q.P. RÉSULTAT	DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	AUTRES VARIATIONS ET RETRAITEMENTS	VALEUR AU 31.12.2018
CERP France	384,2	0,2	-	-	384,4
TOTAL TITRES M.E.E.	384,2	0,2	-	-	384,4

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part de capitaux propres détenus dans la société mentionnée dans le tableau ci-dessus.

3 • 6 Ventilation des immobilisations nettes

Il s'agit de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

La ventilation des immobilisations employées par pôle d'activité est la suivante :

	IMMOB. EN VALEUR 2018	POIDS RELATIF 2018	IMMOB. EN VALEUR 2017	POIDS RELATIF 2017
Répartition	93 326	47,37%	104 480	54,73%
Soins à la personne	41 566	21,10%	36 518	19,13%
Solutions à l'officine	52 070	26,43%	37 663	19,73%
Solutions à l'industrie	10 312	5,23%	12 480	6,54%
Holdings	(248)	(0,13%)	(248)	(0,13%)
GROUPE	197 026	100,00 %	190 893	100,00 %

3 • 7 Stocks

Ils ont augmenté de + 5,41% en valeur brute (+ 16,0 M€) par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Les provisions sur stocks ont également augmenté, passant de 1 629 K€ à 1 933 K€.

3 • 8 Créances clients & autres créances

Les créances clients ont diminué de - 4,3% en valeur brute (- 22,3 M€) par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Les provisions sur clients douteux ont diminué de - 36,4% en valeur brute (- 2,8 M€) ; suite à l'arrêt de la comptabilisation d'une provision forfaitaire sur le poste créances clients de la société Sanacorp Pharmahandel GmbH, une reprise de provision de 2,3 M€ a été constatée dans le compte de résultat (cf. paragraphe 4.3 – contribution au résultat d'exploitation) ce qui explique en grande partie la diminution de la provision bilantielle. Les provisions sur autres créances ont très légèrement diminué, passant de 2.859 K€ à 2.840 K€.

3 • 9 Impôt différé sur déficits reportables

A noter qu'un montant total de 17 676 K€ d'impôts différés actifs sur déficits reportables n'ont pas été activés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable (le montant était de 16 499 K€ au 31 décembre 2017).

3 • 10 Valeurs mobilières de placement & disponibilités

A la clôture de l'exercice 2018, les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV pour un montant de 2 M€, de certificats de dépôts pour un montant de 2,5 M€ et de produits structurés indexés sur des actions ou indices boursiers pour un montant de 30,5 M€, soit un total de 35,0 M€, contre 46,3 M€ un an plus tôt. La valeur de ces placements est appréciée en clôture selon les cours disponibles ou selon des modèles de valorisation en fonction de la nature des produits. Pour les produits structurés, aucune dépréciation n'a été constatée dans la mesure où les conditions de marché en date du 31 décembre 2018 ne déclenchaient pas de perte en capital. En ce qui concerne les disponibilités, elles s'élevaient à 79,0 M€ contre 83,3 M€ à la fin de l'exercice précédent. Au total la trésorerie active est donc de 114,0 M€ contre 129,6 M€ à fin 2017.

3 • 11 Comptes de régularisation

Il s'agit principalement de charges constatées d'avance : achats de marchandises, contrats d'entretien divers et d'assurances. ■ ■ ■

3 • 12 Variation des capitaux propres

	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
Au 31.12.2016	58 338	457	259 624	17 448	335 867
Variation du capital d'ASTERA	986		(1 200)		(214)
Distributions versées par ASTERA			(5 303)		(5 303)
Affectation résultat exercice précédent			17 448	(17 448)	-
Résultat de l'exercice				19 408	19 408
Autres variations			(319)		(319)
Au 31.12.2017	59 324	457	270 250	19 408	349 439

Le capital social de la Coopérative est variable : sa variation nette a été de + 1 M€ sur 2017.

	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
Au 31.12.2017	59 324	457	270 250	19 408	349 439
Variation du capital d'ASTERA	(2 350)		-		(2 350)
Distributions versées par ASTERA			(5 635)		(5 635)
Affectation résultat exercice précédent			19 408	(19 408)	-
Résultat de l'exercice				24 456	24 456
Autres variations			34		34
Au 31.12.2018	56 974	457	284 057	24 456	365 944

Le capital social de la Coopérative est variable : sa variation nette a été de - 2,35 M€ sur 2018.

En tenant compte des nouveaux entrants et des sortants suite à leur cessation d'activité, le nombre de sociétaires a enregistré une variation nette positive de 10 passant ainsi à 6 760.

3 • 13 Provisions pour risques et charges

	AU 31.12.2018	AU 31.12.2017
Provisions pour risques (a)	845	1 323
Provisions pour charges (b)	3 804	3 369
Provisions pour charges à caractère de dettes (c)	35 856	34 785
TOTAL	40 505	39 477

(a) Il s'agit des risques suivants :

- Provision pour plans sociaux de 49 K€ chez Sanacorp Pharmahandel GmbH (vs 649 K€ fin 2017) ;
- Litiges salariaux pour 795 K€ (vs 620 K€ fin 2017) ;
- Risques commerciaux pour 1 K€ (vs 2 K€ fin 2017) ;
- Aucun litige fournisseur (vs 52 K€ fin 2017).

Les montants par pôle sont les suivants :

- Pôle Répartition : 432 K€ (vs 913 K€ fin 2017) ;
- Pôle Soins à la personne : 1 K€ (vs 40 K€ fin 2017) ;
- Pôle Solutions à l'officine : 19 K€ (vs 51 K€ fin 2017) ;
- Pôle Solutions à l'industrie : 393 K€ (vs 319 K€ fin 2017).

(b) A la clôture, la provision pour charges comprend les risques liés au contrôle fiscal en cours chez CERP Rouen SAS (3 189 K€). Les provisions constituées précédemment sur les propositions de redressement non acceptées ont été maintenues et complétées au titre de l'exercice 2018 pour 332 K€.

Par ailleurs le litige lié à la CFE d'Eurodep SAS a fait l'objet d'un complément net de provision de 103 K€ et se monte à 615 K€ à la clôture de l'exercice 2018.

CERP SA (B) fait l'objet d'une investigation des autorités de la concurrence belge, l'enquête est en cours depuis novembre 2016 et CERP SA collabore à celle-ci. Aucune provision n'a été comptabilisée à la clôture de l'exercice 2018 car aucun élément tangible ne vient l'étayer.

(c) La provision pour engagements de retraite et obligations assimilées se répartit comme suit par pôle d'activité :

PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	AU 31.12.2018	AU 31.12.2017
Pôle Répartition	31 503	31 039
Pôle Soins à la personne	2 499	2 112
Pôle Solutions à l'officine	1 058	940
Pôle Solutions à l'industrie	796	694
TOTAL	35 856	34 785

La hausse de la provision est de + 3,1% ou + 1 071 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette provision prend en compte les sommes allouées à des fonds d'assurance pour 8,4 M€ (vs. 8,2 M€ en 2017).

Hors mise en place de la méthode du corridor, les engagements de retraite évoluent de la manière suivante :

VALEUR DES ENGAGEMENTS (NETTE DES FONDS D'ASSURANCE)	Au 31.12.2018	Au 31.12.2017	VARIATION EN VALEUR	VARIATION EN %
Pôle Répartition	45 901	47 167	(1 266)	(2,7%)
Pôle Soins à la personne	3 052	2 795	+ 257	+ 9,2%
Pôle Solutions à l'officine	1 273	1 208	+ 65	+ 5,4%
Pôle Solutions à l'industrie	852	816	+ 36	+ 4,4%
TOTAL	51 078	51 986	(908)	(1,7%)

Afin de mesurer la sensibilité, on peut noter que - toutes choses étant égales par ailleurs - :

- une baisse de 0,50 pt du taux d'actualisation entraînerait une hausse de + 4,6 M€ des engagements de retraite ;
- une hausse de 0,50 pt une baisse de - 4,1 M€.

En outre, l'écart entre la valeur des engagements et la provision constatée au bilan consolidé se décompose comme suit :

JUSTIFICATION DE L'ÉCART ENTRE ENGAGEMENTS ET PROVISION AU BILAN CONSOLIDÉ	Engagements I.D.R.	- Pertes actuarielles à amortir	+ Gratifications d'ancienneté (incl. comptes sociaux)	= Provision Retraites au bilan consolidé
TOTAL AU 31.12.2018	51 078	(15 787)	+ 565	35 856
TOTAL AU 31.12.2017	51 986	(17 730)	+ 529	34 785

3 • 14 Impôts différés

Les impôts différés nets du groupe se décomposent comme suit par Pôle :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	AU 31.12.2018	AU 31.12.2017	IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	AU 31.12.2018	AU 31.12.2017
Pôle Répartition	2 320	2 576	Pôle Répartition (a)	1 517	1 623
Pôle Soins à la personne	711	700	Pôle Soins à la personne	1	2
Pôle Solutions à l'officine	69	64	Pôle Solutions à l'officine (b)	176	4 456
Pôle Solutions à l'industrie	182	156	Pôle Solutions à l'industrie	26	26
Holdings	-	-	Holdings	373	373
TOTAL ACTIF	3 282	3 496	TOTAL PASSIF	2 093	6 480
			IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF NET	1 189	2 984

(a) Dont 714 K€ liés à la suppression de la provision forfaitaire sur les créances clients de la société Sanacorp Pharmahandel GmbH (cf. paragraphes 4.3 & 4.7)

(b) L'essentiel de la baisse d'impôts différés passifs provient de la correction d'erreur au 31 décembre 2017 pour un montant de 4.392 K€ chez Eurolease (cf. paragraphe 4.7 - impôts et preuve d'impôt).

3 • 15 Emprunts et dettes

Les emprunts et dettes financières évoluent comme suit :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2017	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	TOTAL 31.12.2018
Dettes auprès des établissements de crédit	53 775	21 708	(7 491)	67 992
Soldes créditeurs de banque	130 953	-	(30 436)	100 517
Emprunts crédit-bail	314	-	(195)	119
Participation des salariés	2 675	793	(1 066)	2 402
Autres dettes financières	315	25	(53)	287
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	188 032	22 526	(39 241)	171 317

Par ailleurs, elles se répartissent ainsi par Pôle :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2018	TOTAL 31.12.2017
Pôle Répartition	137 630	174 331
Pôle Soins à la personne	12 814	9 102
Pôle Solutions à l'officine	16 313	3 044
Pôle Solutions à l'industrie	4 230	1 228
Holdings	330	327
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	171 317	188 032

L'échéancier des emprunts et dettes financières est le suivant à la clôture :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2018	A MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Dettes auprès des établissements de crédit	67 992	19 073	48 919	-
Soldes créditeurs de banque	100 517	100 517	-	-
Emprunts crédit-bail	119	119	-	-
Participation des salariés	2 402	454	1 948	-
Autres dettes financières	287	287	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	171 317	120 450	50 867	-

4 • Notes relatives au compte de résultat (chiffres en milliers d'euros)

4 • 1 Chiffre d'affaires

L'activité du groupe ASTERA SA se définit selon quatre pôles d'activité :

- La répartition de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques en France, en Belgique et en Allemagne, appelée « Pôle Répartition » ;
- La vente et la location de matériel permettant l'hospitalisation à domicile ainsi que des prestations de services pour le maintien à domicile des patients, dénommée « Pôle Soins à la personne » ;
- Le « Pôle Solutions à l'officine » qui comprend :
 - La vente et la maintenance de solutions informatiques pour l'officine ;
 - Une activité de location financière de matériel et agencements professionnels ;
 - Une activité de formation professionnelle des pharmaciens ;
 - Le développement d'un réseau de pharmaciens à la fois en France et en Belgique.
- Le « Pôle Solutions à l'industrie » qui comprend :
 - Une activité de dépositaire de produits pharmaceutiques ;
 - Une activité de force de vente téléphonique ;
 - Une centrale d'achats.

Le chiffre d'affaires est net de toutes remises, ristournes ou escomptes commerciaux.

En 2018, la répartition du chiffre d'affaires - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN M€	C.A. 2018	POIDS RELATIF 2018	C.A. 2017	POIDS RELATIF 2017	VARIATION C.A. 2018/2017	VARIATION C.A. 2018/2017
Répartition (a)	4 355,2	87,7%	4 168,6	85,7%	+ 186,6	+ 4,5%
Soins à la personne (b)	114,3	2,3%	113,1	2,3%	+ 1,2	+ 1,0%
Solutions à l'officine (c)	31,6	0,6%	26,7	0,6%	+ 4,9	+ 18,4%
Solutions à l'industrie (d)	468,5	9,4%	553,1	11,4%	(84,6)	(15,3%)
GROUPE	4 969,6	100,0%	4 861,5	100,0%	+ 108,1	+ 2,2%

Le chiffre d'affaires de l'ensemble du groupe a progressé de + 2,2%.

(a) Pôle Répartition - L'activité du groupe y a progressé de + 4,5% :

- en Allemagne, le chiffre d'affaires a progressé de + 3,6%
- en France il a augmenté de + 4,7% et en Belgique de + 15,4%.

(b) Pôle Soins à la personne - Le chiffre d'affaires a cru de + 1,0%.

(c) Pôle Solutions à l'officine - Ce pôle a progressé de + 18,4%.

(d) Pôle Solutions à l'industrie - L'activité de ce pôle a diminué de - 15,3%.

4 • 2 Charges d'exploitation

La hausse de + 2,14% des achats consommés n'étant que très légèrement supérieure à celle des ventes de marchandises du groupe (+ 2,11%), la marge commerciale est stable d'un exercice à l'autre. Les frais généraux augmentent de + 4,6% et les charges de personnel, quant à elles, sont en hausse de + 2,6%.

Au global, l'ensemble des charges d'exploitation augmente de + 2,3% quand les produits d'exploitation augmentent de + 2,3%. Le groupe atteint un résultat d'exploitation des entreprises intégrées de + 47,1 M€ en hausse de + 1,2 M€ en valeur et de + 2,6% par rapport à l'exercice précédent. ■■■

4•3 Contribution au résultat d'exploitation

L'analyse de la contribution au résultat d'exploitation - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT EXPLOITATION 2018	POIDS RELATIF 2018	RÉSULTAT EXPLOITATION 2017	POIDS RELATIF 2017	VARIATION EN VALEUR 2018/2017	VARIATION EN % 2018/2017
Répartition (a)	44 317,3	94,2%	41 110,9	89,6%	+ 3 206,4	+ 7,8%
Soins à la personne (b)	4 651,2	9,9%	6 039,3	13,2%	(1 388,1)	(23,0%)
Solutions à l'officine (c)	2 204,4	4,7%	1 329,7	2,9%	+ 874,7	+ 65,8%
Solutions à l'industrie (d)	(3 102,6)	(6,6%)	(2 130,5)	(4,6%)	(972,1)	(45,6%)
Holdings	(1 005,6)	(2,2%)	(492,8)	(1,1%)	(512,8)	(104,1%)
GROUPE	47 064,7	100,0%	45 856,6	100,0%	+ 1 208,1	+ 2,6%

(a) Pôle Répartition : Ce dernier contribue majoritairement au résultat d'exploitation du groupe.

Sa contribution a augmenté d'un exercice à l'autre :

- (1,7 M€) en valeur contributive pour la partie franco-belge de l'activité ;
- + 4,9 M€ en valeur contributive pour la partie allemande :

En Allemagne, une provision forfaitaire sur les créances clients était comptabilisée jusqu'en 2017. Il a été décidé que cette dernière n'était plus appropriée ; par conséquent elle a fait l'objet d'une reprise de provision de + 2,3 M€ (cf. paragraphe 3.8 - créances clients et autres créances) et d'une charge d'impôt différé afférente de - 0,7 M€ (cf. paragraphes 3.14 & 4.7). L'impact net dans le résultat d'exploitation est de + 1,6 M€.

(b) Pôle Soins à la personne : C'est le second contributeur et son résultat d'exploitation a fortement diminué de - 1,4 M€ en valeur (- 23,0 %).

(c) Pôle Solutions à l'officine : Sa contribution a fortement augmenté de + 0,9 M€ (+ 65,8 %) par rapport à l'exercice précédent.

(d) Pôle Solutions à l'industrie : Sa contribution est fortement négative (- 3,1 M€) et s'est dégradée par rapport à l'exercice précédent (- 1,0 M€).

4•4 Produits & Charges financiers

PRODUITS (CHIFFRES EN K€)	2018	2017	CHARGES (CHIFFRES EN K€)	2018	2017
Dividendes reçus	24	27	Intérêts débiteurs et charges assimilées	376	327
Produits de placement	128	-	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	620	685
Autres produits financiers	2 460	2 085	Intérêts des couvertures de taux	477	498
TOTAL	2 612	2 112	Escomptes accordés	20 212	18 467
			Frais financiers crédit-bail	3	22
			Autres charges financières	407	613
			TOTAL	22 095	20 612

Le résultat financier régresse de - 1,0 M€ passant de - 18,5 M€ à - 19,5 M€ ; l'augmentation des escomptes financiers accordés aux clients n'a été que partiellement compensée par l'augmentation des produits de placement.

4•5 Contribution au résultat courant des entreprises intégrées

L'analyse de la contribution au résultat courant - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT COURANT 2018	POIDS RELATIF 2018	RÉSULTAT COURANT 2017	POIDS RELATIF 2017	VARIATION EN VALEUR 2018/2017	VARIATION EN % 2018/2017
Répartition (a)	24 874,3	90,2%	22 704,4	83,0%	+ 2 169,9	+ 9,6%
Soins à la personne (b)	4 560,6	16,5%	5 944,0	21,7%	(1 383,4)	(23,3%)
Solutions à l'officine (c)	2 112,9	7,7%	1 273,0	4,7%	+ 839,9	+ 66,0%
Solutions à l'industrie (d)	(3 105,2)	(11,3%)	(2 123,6)	(7,8%)	(981,6)	(46,2%)
Holdings	(860,2)	(3,1%)	(440,7)	(1,6%)	(419,5)	(95,2%)
GROUPE	27 582,4	100,0%	27 357,1	100,0%	+ 225,3	+ 0,8%

Le résultat courant des entreprises intégrées augmente de + 0,2 M€ après prise en compte du résultat financier.

(a) Pôle Répartition : Ce dernier contribue majoritairement au résultat courant du groupe avec + 24,9 M€ de résultat ; sa contribution augmente de + 2,2 M€ en valeur par rapport à l'exercice précédent.

(b) Pôle Soins à la personne : C'est le second contributeur avec + 4,6 M€ en forte diminution de - 1,4 M€ en valeur (- 23,3%).

(c) Pôle Solutions à l'officine : Sa contribution augmente de + 0,8 M€ par rapport à l'exercice précédent.

(d) Pôle Solutions à l'industrie : Sa contribution est fortement négative et se détériore de - 1,0 M€ par rapport à l'exercice précédent.

4•6 Produits & Charges exceptionnels

Ils comprennent :

PRODUITS EXCEPTIONNELS (CHIFFRES EN K€)	2018	2017	CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHIFFRES EN K€)	2018	2017
Opérations de gestion	4	-	Opérations de gestion	33	6
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations incorporelles	-	-	Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations incorporelles cédées	2	-
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations corporelles	10 007	1 319	Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations corporelles cédées	7 859	684
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations financières	-	1 200	Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations financières cédées	-	855
TOTAL	10 011	2 519	TOTAL	7 894	1 545

En 2018 le résultat exceptionnel est de + 2,1 M€ (vs + 1,0 M€ en 2017).

Les opérations de cession d'actifs immobilisés corporels ont généré :

- un résultat net positif de 2,1 M€ en 2018 ;
- un résultat net positif de 0,6 M€ en 2017.

4•7 Impôts et preuve d'impôt

VENTILATION DE L'IMPÔT (CHIFFRES EN K€)	2018	2017
Impôts sur les bénéfices (hors C.I.C.E.)	11 722	11 126
Impôts différés nets (hors correction d'erreur) (a)	243	52
Impôts différés liés à la correction d'erreur (cf. note 4.8)	(4 392)	-
CHARGE NETTE D'IMPÔT (HORS C.I.C.E.)	7 573	11 178
C.I.C.E.	(3 136)	(3 495)
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	4 437	7 683

■ ■ ■ (a) Le produit net de 243 K€ d'impôts différés sur 2018 comprend :

D'une part des produits d'impôts différés pour un montant de 136 K€ :

- Un produit net de 135 K€ lié au provisionnement des engagements de retraite ;
- Un produit net de 1 K€ lié au retraitement de cession de matériels entre les sociétés Isipharm, Vitaléa Médical et Eurolease ;

D'autre part des charges d'impôts différés pour un montant de 379 K€ :

- Une charge nette de 174 K€ liée aux retraitements dans le sous-groupe Sanastera dont 714 K€ liés à la suppression de la provision forfaitaire sur les créances clients de la société Sanacorp Pharmahandel GmbH (cf. paragraphes 3.14 & 4.3) ;
- Une charge nette de 99 K€ liée au retraitement des provisions réglementées ;
- Une charge nette de 59 K€ liée au retraitement de changement futur du taux d'IS ;
- Une charge nette de 47 K€ liée aux décalages temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable ;

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre :

- La charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat net des entreprises intégrées
- Et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat courant consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à la société mère sur la base des textes fiscaux en vigueur.

PREUVE D'IMPÔT (CHIFFRES EN K€)	2018	2017
Résultat net des entreprises intégrées	25 262	20 648
Impôt sur les bénéfices (hors C.I.C.E.)	7 573	11 178
Résultat courant avant impôt	32 835	31 826
Charge d'impôt théorique à 33,33 % en 2018 (idem en 2017)	10 945	10 609
Écarts sur différences permanentes (a)	(692)	(1 076)
Impôts différés non constatés sur différences temporaires	(3 563)	267
Impôts différés non constatés sur déficits de l'exercice	1 182	624
Impôts différés activés sur déficits antérieurs	(29)	70
Différence de taux d'impôt (entre société mère et filiales)	(240)	707
Divers	(30)	(23)
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE (HORS CICE)	7 573	11 178

(a) charges non déductibles et produits non imposables.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (C.I.C.E.) s'élève à 3 136 K€ (vs 3 495 K€ en 2017) ramenant ainsi la charge d'impôts réelle du groupe ASTERA SA à 4 437 K€ en 2018 (7 683 K€ en 2017).

4•8 Correction d'erreur

Suite à la non constatation jusqu'à la clôture au 31 décembre 2017 d'impôts différés actifs sur les plus-values de cessions de matériels intragroupe entre d'une part les sociétés Isipharm et Vitaléa Médical et d'autre part Eurolease, un produit net d'impôts différés de 4 392 K€ a été comptabilisé au 1er janvier 2018 chez Eurolease (cf. paragraphe 4.7 – impôts et preuve d'impôt).

Si la correction avait été effectuée à la clôture au 31 décembre 2017, le montant de l'impôt différé au passif du bilan aurait été de 2 088 K€ et un produit net d'impôts différés de 4 340 K€ aurait été comptabilisé au compte de résultat.

4•9 Contribution au résultat net - part du groupe

Le tableau ci-dessous montre le passage du résultat courant au résultat net - part du groupe.

CHIFFRES EN M€	2018	2017
Résultat Courant	27,6	27,3
+ Résultat Exceptionnel	2,1	1,0
- Impôts	(4,4)	(7,7)
= Résultat net entreprises intégrées	25,3	20,6
+ QP entreprises MEE	0,0	0,1
- Dotation amort. écarts d'acquisition	(0,4)	(0,6)
= Résultat net de l'ensemble consolidé	24,9	20,1
- Intérêts minoritaires	0,4	0,7
= RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	24,5	19,4

L'analyse de la contribution - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT NET-PDG 2018	POIDS RELATIF 2018	RÉSULTAT NET-PDG 2017	POIDS RELATIF 2017	VARIATION EN VALEUR 2018/2017	VARIATION EN % 2018/2017
Répartition	19 732,7	80,7%	16 833,4	86,7%	+ 2 899,3	+ 17,2%
Soins à la personne	2 873,9	11,8%	3 651,7	18,8%	(777,8)	(21,3%)
Solutions à l'officine (a)	5 405,6	22,1%	635,0	3,3%	+ 4 770,6	NC
Solutions à l'industrie	(2 922,8)	(12,0%)	(1 932,7)	(9,9%)	(990,1)	(51,2%)
Mises en équivalence	0,2	0,0%	39,6	0,2%	(39,4)	(99,5%)
Holdings	(633,7)	(2,6%)	181,0	0,9%	(814,7)	NC
GROUPE	24 455,9	100,0%	19 408,0	100,0%	+ 5 047,9	+ 26,0%

(a) Suite à la non constatation jusqu'en 2017 d'impôts différés actifs sur les plus-values de cessions de matériels entre les sociétés Isipharm, Vitaléa Médical et Eurolease, un produit net de 4 392 K€ a été comptabilisé au 1er janvier 2018 chez Eurolease (cf. paragraphe 4.7 – impôts et preuve d'impôt).

4•10 Résultat net par part sociale

	2018	2017	
Résultat net - part du groupe (en euros)	+ 24 455 864	+ 19 407 962	+ 26,0%
Nombre de parts sociales	1 144 877	1 191 887	(3,9%)
RÉSULTAT NET PAR PART SOCIALE (EN EUROS)	+ 21,36	+ 16,28	+ 31,2%

■ ■ ■

5 • Autres informations (chiffres en millions d'euros)

5.1 Engagements donnés et reçus

Ceux supportés par ASTERA SA sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2018	2017
Engagements donnés relatifs aux emprunts	2,02	3,52

ASTERA SA s'engage à garantir la continuité d'exploitation de la filiale Eurodep SAS.

Ceux supportés par Sophèse SA sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2018	2017
Engagements donnés relatifs aux emprunts	3,71	4,90

Ceux supportés et reçus par CERP Rouen SAS sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2018	2017
En contrepartie de dettes financières inscrites au passif sous forme : • D'hypothèques d'immeubles ou de mandats à conférer hypothèque • D'aval et cautions (a)	2,54	1,09
En contrepartie de lignes de crédit (a) sous forme : • De lettres d'intentions	33,29	33,29

(a) Ces engagements concernent la filiale de répartition belge pour 0,15.

(b) Ces engagements concernent la filiale de répartition belge.

ENGAGEMENTS REÇUS	2018	2017
Engagements reçus relatifs aux clients sous forme : • De garanties à première demande • De prises de nantissements	17,72 43,85	13,55 24,46

Ceux supportés par Eurodep SAS sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2018	2017
Concernant : • Une garantie bancaire à 1 ^{ère} demande • Une garantie globale bancaire de cautionnement douane	1,82 0,07	1,82 0,07

Ceux reçus par Eurolease SAS sont :

ENGAGEMENTS REÇUS	2018	2017
Engagements reçus relatifs aux emprunts	2,02	3,02

Ceux reçus par Oxypharm SA sont :

ENGAGEMENTS REÇUS	2018	2017
Engagements reçus relatifs aux emprunts	3,71	4,90

Ceux reçus par Isipharm SA sont :

ENGAGEMENTS REÇUS	2018	2017
Engagements reçus relatifs aux loyers restants dus auprès d'un loueur	0,44	-

Ceux supportés par Sanacorp Pharmahandel GmbH sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2018	2017
En contrepartie d'emprunts inscrits au passif sous forme : • D'hypothèques d'immeubles • Contrats localifs	3,63 8,70	4,13 6,92

5.2 Pertes actuarielles

En ce qui concerne les engagements de retraite, le montant des pertes actuarielles non comptabilisées restant à amortir s'élève à 15,8 M€ au 31.12.2018 (vs 17,7 M€ au 31.12.2017).

5.3 Contrats de couverture de taux

Sanacorp avait souscrit en 2015 de nouveaux contrats de couverture de taux à hauteur de 100 M€ sur 7 ans. La situation de l'ensemble des contrats au sein des groupes CERP Rouen SAS et Sanacorp est la suivante :

	2018	2017
Groupe CERP Rouen SAS : • Couverture de taux d'intérêts pour la filiale française (swaps) • Couverture de taux d'intérêts pour la filiale belge (swaps)	0,3 -	1,3 -
Sanacorp Pharmahandel GmbH : • Couverture de taux d'intérêts pour l'acquisition von der Linde (swaps) • Autres contrats de type swaps	- 130,0	- 130,0

L'impact de la juste valeur sur les contrats de couverture de taux est une perte latente de 0,001 M€ pour le groupe CERP Rouen SAS (vs 0,01 M€ en 2017) et de 2,22 M€ pour le groupe Sanacorp (vs 1,23 M€ en 2017).

5.4 Rémunérations des dirigeants

Le montant global des rémunérations et des indemnités compensatrices allouées sur l'exercice aux dirigeants et aux membres des organes d'administration et de direction s'est élevé en 2018 à :

- 112,4 K€ pour les organes d'administration (vs 115,8 K€ en 2017) ;
- 167,8 K€ pour les organes de surveillance (vs 189,4 K€ en 2017) ;
- 3 321,7 K€ pour les organes de direction (vs 3 322,1 K€ en 2017).

5.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Ils se sont élevés en 2018 à 515,5 K€ pour l'ensemble du groupe ASTERA SA contre un montant de 442,3 K€ en 2017.

5.6 Effectifs

Au cours de l'exercice 2018, les effectifs en « équivalent temps plein » ont évolué de la manière suivante par pôle d'activité :

	2018	2017
Pôle Répartition	2 217	2 213
Pôle Soins à la personne	614	593
Pôle Solutions à l'officine	135	134
Pôle Solutions à l'industrie	313	331
TOTAL GROUPE	3 279	3 271

L'effectif équivalent temps plein est le rapport entre le nombre d'heures payées et l'horaire légal.

5.7 Parties liées

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont jugées non significatives. ■■■

... 6 • Tableau des flux de trésorerie

Ce tableau présente pour les exercices 2017 et 2018 les entrées et sorties de trésorerie, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement. La trésorerie comprend les disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts momentanés.

CHIFFRES EN MILLIERS D'EUROS	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des entreprises intégrées	25 262	20 648
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
• Amortissements et provisions (1)	39 922	37 349
• Variation des impôts différés	(4 149)	52
• Plus et moins-values de cession	(2 147)	(980)
= Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	58 888	57 069
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	88
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
• Stocks	(15 729)	3 434
• Créances	22 156	11 400
• Dettes	(12 413)	(2 143)
= Variation du B.F.R.	(5 986)	12 691
= Flux nets de trésorerie générés par l'activité	52 902	69 848
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations :		
• Incorporelles	(1 661)	(1 606)
• Corporelles	(51 069)	(43 385)
• Financières	(351)	(319)
Cessions d'immobilisations	10 224	2 749
Incidence des variations de périmètre (2)	(102)	1 071
= Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(42 959)	(41 490)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Distributions aux sociétaires de la société mère	(5 633)	(5 301)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(851)	(196)
Variation du capital en numéraire	(2 351)	(214)
Augmentation des emprunts et dettes financières	22 495	2 775
Diminution des emprunts et dettes financières	(8 799)	(10 518)
= Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	4 861	(13 454)
VARIATION DE TRÉSORERIE	14 804	14 904
Trésorerie d'ouverture	(1 494)	(16 398)
Trésorerie de clôture	13 310	(1 494)

(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant.

(2) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée.

La marge brute d'autofinancement du groupe se monte à 58,9 M€ en 2018, soit une augmentation de + 1,8 M€ par rapport à l'exercice précédent (57,1 M€) partagée entre une hausse du résultat net (+ 4,7 M€), une augmentation des amortissements et provisions (+ 2,6 M€) et une baisse de la variation des impôts différés (- 4,2 M€).

Le besoin en fonds de roulement augmentant de + 18,7 M€, il en ressort une baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité de - 16,9 M€ (52,9 M€ vs. 69,8 M€ l'exercice précédent).

Au niveau des opérations d'investissement, les investissements courants ont sensiblement augmenté par rapport à l'exercice précédent (53,2 M€ vs. 45,3 M€) ; les opérations sur titres qui modifient le périmètre ont généré un décaissement de - 0,1 M€ (vs. un encaissement de + 1,1 M€ l'exercice précédent) et les cessions d'immobilisations ont permis d'encaisser + 10,2 M€ (vs. + 2,7 M€ l'an passé) ; au final les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont supérieurs à l'exercice précédent (43,0 M€ vs. 41,5 M€).

Les opérations de financement se traduisent par un niveau de flux de trésorerie positif de + 4,9 M€ (vs. un flux négatif de - 13,5 M€ l'exercice précédent) essentiellement du fait de la souscription d'emprunts bancaires.

Au final, la trésorerie nette du groupe a augmenté de + 14,8 M€ sur l'exercice 2018 quasiment comme l'exercice précédent. ■

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ASTERA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évaluées selon les modalités décrites dans la note II-3 de l'annexe des comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à revoir la méthodologie d'évaluation de ces passifs, apprécier les hypothèses retenues et valider, par sondages, les données utilisées.
- La note 4.8 de l'annexe des comptes consolidés expose l'impact de la correction d'erreur enregistrée au cours de l'exercice, affectant les impôts différés. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le bien-fondé de cette correction d'erreur et de son traitement comptable ainsi le caractère approprié de l'information qui en est donnée dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Mont-Saint-Aignan et Paris, le 15 mai 2019

Les commissaires aux comptes

RSM Paris
Paul-Evariste VAILLANT
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier AUBERTY
Associé



COMPTES SOCIAUX

BILAN

Au 31 décembre 2018 (en milliers d'euros)

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET AU 31.12.2018	NET AU 31.12.2017
Titres de participation	142 539		142 539	142 539
Titres mis en équivalence	71 351	9 596	61 756	49 032
Autres titres	35		35	35
Total immobilisations financières	213 925	9 596	204 330	191 606
Total immobilisations	213 925	9 596	204 330	191 606
Avances fournisseurs				
Créances clients				
Créances État				
Créances diverses				
Créances sociétés apparentées	3 382		3 383	4 202
Total créances	3 383		3 383	4 202
Banques	1		1	1
Total disponibilités	1		1	1
Charges constatées d'avance	19		19	20
Total charges constatées d'avance	19		19	20
TOTAL ACTIF	217 328	9 596	207 732	195 829

PASSIF	NET AU 31.12.2018	NET AU 31.12.2017
Capital social	56 974	59 324
Prime et boni fusion	457	457
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	5 945	5 945
Réserve facultative	123 064	116 699
Capital et réserves	186 439	182 425
Résultat de l'exercice	14 359	12 004
Provisions spéciales	910	910
Capitaux propres	201 708	195 338
Provisions pour risques et charges		
Autres dettes Ets de crédits	55	39
Dettes financières diverses	248	270
Dettes fournisseurs	236	182
État		
Total dettes fiscales et sociales		
Autres	5 486	
Total dettes diverses	5 486	
TOTAL PASSIF	207 732	195 829

COMPTE DE RESULTAT

Au 31 décembre 2018 (en milliers d'euros)

	2018	2017
Produits d'exploitation		
Reprise sur provisions		356
Autres produits	33	528
Total des produits (1)	33	884
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	979	973
Impôts et taxes assimilés	1	357
Autres charges	8	
Total des charges (2)	987	1 330
Résultat d'exploitation (3 = 1 - 2)	(954)	(446)
Produits financiers (4)	15 687	12 450
Charges financières (5)	4 765	
Résultat financier (6 = 4 - 5)	10 921	12 450
Résultat courant avant impôt (7 = 3 + 6)	9 967	12 004
Correction d'erreurs (a)	4 392	
Produits exceptionnels		
Sur opérations en capital		
Reprise sur provisions		
Total des produits exceptionnels (8)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations en capital		
Dotations aux provisions		
Total des charges exceptionnelles (9)		
Résultat exceptionnel (10 = 8 - 9)		
Impôts sur les bénéfices (11)		
Total des produits (1 + 4 + 8 + a)	20 112	13 334
Total des charges (2 + 5 + 9 + 11)	5 753	1 330
BÉNÉFICE	14 359	12 004

(a) Voir annexe «Notes sur le compte de résultat» - paragraphe 4.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2018

Les faits marquants de l'exercice

En décembre 2018, la société Astera a recapitalisé sa filiale Eurodep SAS à hauteur de 13 000 K€ par la création de 130 000 actions nouvelles de 100,00 € chacune afin d'apurer les pertes constatées.

Nous avons ensuite procédé à une réduction du capital social de 13 000 K€ par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017.

L'associé unique a décidé de réaliser cette réduction de capital par voie de réduction du nombre d'actions au moyen de l'échange des 137 500 actions ordinaires existantes d'une valeur nominale de 100 € chacune entièrement libérées, contre 7 500 actions ordinaires d'une même valeur nominale entièrement libérées.

Principes, règles et méthodes comptables

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent conformément au nouveau PCG 2014 et au règlement ANC n°2014-03 à jour à l'arrêt des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans

le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et au plan comptable général :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

1. Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

2. Amortissements

Ils sont calculés suivant les durées réelles de vie prévue des immobilisations et si nécessaire, un amortissement dérogatoire est constaté en complément des durées d'usage.

3. Participations

Comme le prévoit le PCG, nous avons opté pour l'intégration dans le coût d'entrée des frais liés à l'acquisition des titres de participation.

Conformément à l'option prévue par la loi 85-11 du 3 janvier 1985, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont comptabilisés suivant la méthode d'évaluation par équivalence, qui consiste à substituer à leur coût d'acquisition, la part qu'ils représentent dans les capitaux propres des sociétés contrôlées

majorée des écarts d'acquisition. Lorsque cet écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat et lorsqu'il existe des risques particuliers non traduits par la prise en compte de la quote-part des capitaux propres de la société contrôlée de manière exclusive, une provision pour risque est constituée.

La valeur brute des titres de participation des sociétés non contrôlées de manière exclusive est constituée par le coût d'acquisition et une provision est constituée en référence à la valeur d'usage correspondant à notre quote-part des situations nettes.

4. Créances sur participations

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

5. Créances et dettes

Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

6. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition éventuellement majoré des intérêts capitalisables et elles ont si nécessaire fait l'objet de provision.

7. Provisions pour risques

Les risques divers sont appréciés au cas par cas.

■■■

■ ■ ■ Notes sur le bilan

1. Immobilisations et amortissements

Immobilisations corporelles et incorporelles : Néant.

Crédit bail : Néant.

Immobilisations financières

Participations évaluées par mise en équivalence :

- **Sophese** : Les acquisitions nouvelles, incluant les conversions de dividendes en actions, s'élèvent à 96 K€.
- Suite à ces mouvements, le pourcentage de détention au 31 décembre 2018 passe à 85,70 %.

• **Eurodep, Eurolease, Première Ligne, Centrale des Pharmaciens, Les Pharmaciens Associés** : Les acquisitions de l'exercice concernent uniquement l'augmentation de capital d'Eurodep pour 13 000 K€ ainsi que la variation de l'écart d'équivalence.

Suite à ces mouvements et aux variations de capitaux propres majorés des écarts d'acquisitions, l'écart d'équivalence est passé, après la correction d'erreur d'un montant de + 4,4 M€ (annexe «Notes sur le compte de résultat» - paragraphe 4), de - 9,22 M€ à - 9,59 M€, montant inférieur à la valeur comptable des titres au 31 décembre 2018 ce qui a eu pour conséquence une dépréciation de 0,37 M€.

Autres participations :

- **Sanastera S.p.a.** : Pas de mouvement sur cet exercice.
- **Cerp France** : Pas de mouvement sur cet exercice.

Se reporter aux tableaux 1 et 3.

2. Provisions pour dépréciation

Se reporter au tableau 2.

3. Stocks

Néant.

4. Créances

Nous ne possédons pas de créances libellées en devises.

Se reporter au tableau 4.

5. Valeurs mobilières de placement

Néant.

6. Disponibilités

Elles sont représentées par des chèques à encaisser.

7. Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance concernent des frais divers.

8. Capital

Il est composé de 1 138 117 parts sociales ordinaires à 50 € et de 6 776 parts sociales à avantage particulier à 10 €, il a diminué de 2 351 K€.

Le tableau ci-dessous analyse les mouvements intervenus en euros des parts sociales ordinaires.

	ENTRÉES	SORTIES
Nouveaux sociétaires	214 000	
Souscriptions libres	1 500 800	
Affectation participation Coopérative	1 569 050	
Revalorisation de la part sociale	-	
Sorties suite à cessations d'activité		5 634 850
TOTAL	3 283 850	5 634 850

9. Dettes financières diverses à long terme

Se reporter au tableau 4.

10. Réserves

Se reporter au tableau 5.

11. Provisions réglementées

Elles concernent l'amortissement dérogatoire de 910 K€ sur des frais d'acquisition de titres qui ont été immobilisés précédemment.

12. Capitaux propres

L'affectation définitive des résultats et son influence réelle sur les capitaux propres ne sera déterminée qu'après l'Assemblée générale.

Se reporter au tableau 5.

13. Provisions pour risques et charges

Néant.

14. Dettes

L'analyse des dettes en fin d'exercice par nature et par échéance est fournie dans le tableau 4 :

Le poste « à 2 ans maxi origine » représente des crédits bancaires à court terme.

Notes sur le compte de résultat

1. Autres produits, productions de services et transferts de charges

Parmi les autres produits figurent principalement des remboursements de charges diverses.

2. Charges d'exploitation

Elles concernent principalement des frais d'assistance juridique et des frais d'administration de la société.

3. Résultat financier

Il comprend :

Les revenus de titres de participations	+ 15 656 K€
Des autres produits et charges	+ 30 K€
Dotation provision sur titres	- 4 765 K€

4. Correction d'erreur

La correction d'erreur indiquée dans le compte de résultat d'un montant de + 4 392 K€ est liée à un ajustement de la valeur d'équivalence des titres de participation à l'ouverture de l'exercice pour certaines de nos filiales suite à la non constatation d'impôts différés actifs chez Eurolease.

5. Produits et charges exceptionnels

Non significatif.

6. Impôts sur les bénéfices

En raison d'un résultat fiscal négatif, il n'y a pas d'impôts sur les bénéfices de comptabilisés sur cet exercice.

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices au taux de 33,33 % entre la partie imputable aux éléments exceptionnels et aux autres éléments se présente comme suit :

En milliers d'euros	MONTANT	IMPÔT DÙ	RÉSULTAT
Résultat courant avant IS	9 967	Néant	9 967
Résultat exceptionnel		Néant	
TOTAL	9 967		9 967

La situation fiscale différée et latente est la suivante :

En milliers d'euros	MONTANT	IMPÔT
Impôt dû sur (a)		
Amortissements dérogatoires	910	(303)
Déficit fiscal cumulé	(5 499)	1 833
Impôt payé d'avance sur (b)		
Néant		
Situation fiscale différée nette (a) - (b)	(4 589)	1 530
Situation fiscale latente nette	Néant	Néant

Le taux d'impôt appliqué est de 33,33%.

Autres informations

1. Rémunérations des dirigeants

Le montant global des indemnités compensatrices allouées sur l'exercice aux membres des organes d'administration s'est élevé à 83,7 K€.

2. Charges à payer

Les charges à payer inscrites au bilan sont les suivantes :

Factures non parvenues fournisseurs	111 K€
Etat	Néant

3. Produits à recevoir

Créances	3 K€
----------	------

4. Entreprises et parties liées

a) Entreprises liées :

Les créances et dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

• Comptes de bilan

Actif : comptes courants et comptes rattachés	3 382 K€
Passif : comptes courants et comptes rattachés	5 485 K€

Les charges et les produits figurant dans le compte de résultat concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

• Comptes de résultat

Produits d'exploitation	32 K€
Charges d'administration de la société	- 440 K€
Dividendes perçus	15 656 K€
Autres produits financiers	30 K€
Dotation provision sur titres mis en équivalence	- 4 765 K€
Correction d'erreur sur titres mis en équivalence	4 392 K€

b) Parties liées :

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont jugées non significatives.

5. Engagements

ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagements donnés relatifs aux emprunts	2,02 M€
Engagements donnés relatifs aux loyers restants dus auprès d'un loueur pour la filiale Isipharm	0,44 M€
Garantie la continuité d'exploitation de la filiale Eurodep	-

ENGAGEMENTS REÇUS

	Néant
--	-------

IMMOBILISATIONS 2018

(en milliers d'euros)

Tableau 1

	VALEUR BRUTE AU 31.12.17	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS			VALEUR BRUTE AU 31.12.18
		ACQUISITIONS ET VIREMENTS DE POSTE À POSTE	VARIATION ÉCART ÉQUIVALENCE	VARIATION ÉCART ÉQUIVALENCE	AUTRES SORTIES	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'Etablissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations agencements constructions							
Installations agencements divers							
Matériel et outillage							
Matériel de transport							
Mobilier et matériel de bureau							
Immobilisations corporelles en cours							
Immobilisations financières							
Participations mises en équivalence	58 255	13 096					71 351
Participations	142 539						142 539
Créances sur participations							
Autres titres immobilisés	27						27
Prêts et autres immobilisations financières	8						8
TOTAL	200 829	13 096					213 925

PROVISIONS 2018

(en milliers d'euros)

Tableau 2

	PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE 2017	DOTATIONS DE L'EXERCICE	VENTILATION DES DOTATIONS			REPRISES DE L'EXERCICE	VENTILATION DES REPRISES			PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE 2018
			EXPLOIT.	FINANC.	EXCEP.		EXPLOIT.	FINANC.	EXCEP. ET CORR. ERREUR	
Provisions réglementées										
Hausse de prix										
Amortissements dérogatoires	910									910
Provisions pour risques et charges										
Litiges et risques impôts										
Autres										
Provisions pour dépréciation										
Sur immobilisations incorporelles										
Sur stocks										
Sur comptes clients										
Sur titres et prêts	9 223	4 765	4 765			4 392		4 392		9 596
Sur comptes divers										
TOTAL	10 132	4 765	4 765			4 392		4 392		10 505

FILIALES ET PARTICIPATIONS 2018

(en milliers d'euros)

	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS			PRÊTS ET AVANCES	CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CA HT DU DERNIER EXERCICE	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES OU REVENUS ENCAISSÉS
				BRUTE	NETTE	EN ÉQUIVALENCE					
Filiales françaises											
Sophese	12 511	51 516	86%			32 400		-	1 773	5 057	
Eurodep	750	2 481	100%			1 472		471 021	(3 718)		
Eurolease	1 000	4 466	100%			17 060		2 025	12 494	6	
Les Pharmaciens Associés	1 453	5 248	100%			5 085			7 177	1 397	300
Première Ligne	68	1 274	100%			1 298			2 312	23	
Centrale des Pharmaciens	1 000	4 473	100%			4 441			31 676	712	600
CERP France	427	1 154	33%	159	159			1 158		1	
Filiales étrangères											
Sanastera	282 865	599 939	50%	142 342	142 342				-	40 773	9 700
Participations françaises et étrangères				65	65						

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018

(en milliers d'euros)

CRÉANCES	MONTANT BRUT	ECHÉANCES		DETTES	MONTANT BRUT	ECHÉANCES		
		- 1 an	+ 1 an			- 1 an	+ 1 an - 5 ans	+ 5 ans
Créances actif immobilisé				Emprunts et dettes financières				
Prêts (1)				A 2 ans maxi origine Ets financiers	55	55		
Autres	8	8		A plus de 2 ans origine Ets financiers				
Créances sur participations				Avances et acomptes bloqués				
Créances actif circulant				Autres dettes				
Clients douteux				Avances et acomptes reçus				
Clients et comptes rattachés (2)				Fournisseurs et comptes rattachés	236	236		
Personnel				Personnel et comptes rattachés				
État				Dettes fiscales et sociales				
Groupe	3 382	3 382		Groupe	5 486	5 486		
Autres				Dettes diverses	248	248		
Charges constatées d'avance	19	19		Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 409	3 409		TOTAL	6 024	6 024		

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.

(2) Dont effets à recevoir.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES avant affectation des résultats

(en milliers d'euros)

Tableau 5

CAPITAUX PROPRES	2018	2017	VARIATION
Capital	56 974	59 324	(2 351)
Primes d'émission	40	40	
Primes de fusion	38	38	
Boni fusion	379	379	
Ecart d'équivalence			
Réserve légale	5 671	5 671	
Réserve légale PVL	274	274	
Réserve facultative	123 064	116 699	6 365 ⁽¹⁾
Résultat de l'exercice	14 359	12 004	2 355
Provision pour hausse de prix			
Amortissements dérogatoires	910	910	
TOTAL	201 708	195 338	6 370

(1) Suite aux résolutions adoptées par l'AG de juin 2018.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Tableau 6

	2014	2015	2016	2017	2018
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	58 563	58 616	58 338	59 324	56 974
Nombre de parts sociales	1 200 350	1 201 528	1 195 950	1 191 887	1 144 893
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires net HT					
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	15 170	10 073	10 123	10 225	14 732
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	9 251	10 400	10 438	12 004	14 359
Montant des bénéfices distribués (dont dividendes coopératifs et intérêts aux parts)	5 966	5 974	5 303	5 639	5 129
Résultat des opérations réduit à une seule part (en euros)					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	12,64	8,38	8,46	8,58	12,87
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	7,71	8,66	8,73	10,07	12,54
Intérêts versés à chaque part ordinaire	0,93	0,89	0,25	0,50	0,50
Personnel					
Nombre de salariés (heures payées en ETP*)	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S. Sociale, Oeuvres sociales) (en milliers d'euros)	-	-	-	-	-

* Equivalent Temps Plein.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASTERA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Votre société comptabilise les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive selon la méthode d'évaluation par équivalence, tel que décrit en note 3 « Participations » de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère approprié de cette méthode comptable, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, son application ;
- La note 4.4 de l'annexe expose l'impact de la correction d'erreur enregistrée au cours de l'exercice, affectant le calcul des valeurs d'équivalence des titres de participation. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le bien-fondé de cette correction d'erreur et de son traitement comptable ainsi le caractère approprié de l'information qui en est donnée dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mont-Saint-Aignan et Paris, le 15 mai 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier AUBERTY

RSM Paris
Paul-Evariste VAILLANT

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de trésorerie avec la société CERP Rouen SAS

Personnes concernées : Les administrateurs communs aux sociétés ASTERA SA et CERP Rouen SAS sont : A. Pinton, A. Bertheuil (jusqu'au 30 avril 2018), C. Roudières, D. Lefoulon, C. Lefevre, E. Flahaut et F. Imbert (jusqu'au 8 juin 2018 chez Astera SA et jusqu'au 15 mai 2018 chez CERP Rouen SAS).

O. Bronchain est directeur général de la société ASTERA SA et président de la société CERP Rouen SAS.

Nature, objet et modalités : Les sociétés ASTERA SA et CERP Rouen SAS déterminent le premier jour de l'exercice, soit le 1er janvier de chaque année, le montant permanent prévu de l'excédent de trésorerie de la société Astera pendant toute la durée de l'exercice. Ce montant est bloqué sur un compte courant ouvert dans les livres des deux sociétés.

Le taux de rémunération est le taux de rendement moyen de la trésorerie placée de CERP Rouen SAS de l'exercice minoré de 30 points de base, sans qu'il ne puisse excéder le taux fiscalement déductible.

En complément, tout mouvement de trésorerie fluctuant et non permanent sera centralisé et géré par CERP Rouen SAS. Pour ce faire, un compte courant est ouvert dans les livres des deux sociétés.

Le taux de rémunération du compte courant est fixé au taux EONIA annuel moyen de l'exercice sans que celui-ci ne puisse excéder le taux fiscalement déductible. Le taux EONIA annuel moyen ne pourra être inférieur à 0,10 %.

MODALITÉS POUR L'EXERCICE 2018	CERP ROUEN SAS
COMPTE COURANT BLOQUÉ Solde au 31 décembre 2018 Intérêts en 2018	+ 3 000 000 € + 27 600 €
COMPTE COURANT Solde au 31 décembre 2018 Intérêts en 2018	- 5 485 522 € + 2 635 €

- : charge ou dette pour Astera + : produit ou créance pour Astera.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de trésorerie courante avec la société Sanastera S.p.A

Nature, objet et modalités : convention de trésorerie entre Astera SA et Sanastera S.p.A pour effectuer tous mouvements et transferts de trésorerie nécessaires à la marche normale de la société Sanastera S.p.A.

Pour ce faire un compte courant est ouvert dans les livres des deux sociétés. Les différentes opérations sont passées selon leur date de valeur, tant au débit qu'au crédit. Les intérêts sont calculés au taux EURIBOR 1 mois annuel moyen augmenté de 20 points de base, sans que celui-ci ne puisse excéder le taux fiscalement déductible. Il est convenu que si le calcul EURIBOR 1 mois augmenté de 20 points de base donne un résultat négatif, alors celui-ci est flooré à 0.

MODALITÉS POUR L'EXERCICE 2018	SANASTERA S.P.A
Solde au 31 décembre 2018 Intérêts en 2018	+ 379 687 € 0 €

Conventions de gestion avec la société CERP Rouen SAS

Nature, objet et modalités : Convention administrative de refacturation des services rendus par les collaborateurs CERP Rouen SAS assurant l'ensemble des services administratifs nécessaires à son fonctionnement et principalement la comptabilité générale, la gestion des parts sociales, l'administration juridique et la communication d'ASTERA SA.

Les salaires bruts chargés plus une quote-part de 10% des frais généraux sont refacturés avec application d'une clé de répartition en fonction d'unités d'œuvre (ex : nombre de lignes comptables saisies...).

Par ailleurs, il est procédé à la refacturation d'une quote-part de la rémunération du Président :

- Du 1^{er} janvier au 30 avril 2018, date de son départ à la retraite, la rémunération toutes charges comprises de Monsieur A. Bertheuil a été refacturée à hauteur de 50 % majorée du coefficient 1,02. Sur la même période, la rémunération de Monsieur A. Pinton, soit 7 000 € par mois au titre dans sa mission de conseiller du Président, a été répartie à 50% sur Astera et à 50% sur CERP Rouen SAS.
- A partir du 1^{er} mai 2018, date à laquelle il a été nommé Président, la rémunération de Monsieur A. Pinton est refacturée à hauteur de 50 % majorée du coefficient 1,02.

Le montant total pris en charge par votre société au titre de cette convention s'établit à 367 212 € HT.

Fait à Mont-Saint-Aignan et Paris, le 15 mai 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier AUBERTY

RSM Paris
Paul-Evariste Vaillant

www.astera.coop

Maîtriser l'approvisionnement
de mon officine.
Développer mon activité de maintien
à domicile.
M'investir dans les nouvelles missions.



Optimiser la gestion de mon officine.
Dynamiser mon espace de vente
et ma stratégie commerciale
Animer, former, et motiver mes équipes.

Astera, groupe coopératif • 39, rue des Augustins • 76000 Rouen • Tél. : 02 35 52 70 00 • Fax : 02 35 98 10 66 ou
02 35 15 17 01 • Société Anonyme, Coopérative de pharmaciens d'officine à capital variable • 570 501 551 RCS Rouen •
Code NAF 4646Z • TVA EU • FR 96 570 501 551 • Crédits Photos : Astera et Fotolia.

